

BILAN DES DÉCHETS

■ Année 2022

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



REMERCIEMENTS

Merci aux fournisseurs de données qui ont permis de réaliser ce bilan des déchets 2022 :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SUD CARAÏBES, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NORD BASSE-TERRE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NORD GRANDE-TERRE, CAP EXCELLENCE, LA RIVIERA DU LEVANT, COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE, SINNOVAL, AER, AGRIVALOR, AUTO CASSE PLUS, DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE DE JARRY, ECODEC, ECOMPAGNIE, ENERGIPOLE ESPERANCE, ENERGIPOLE VERDE, GWADA TP, JANKY ENVIRONNEMENT KARUKERA ASSAINISSEMENT, PER ANTILLES, REVIFER, SARP CARAIBES, SECHE, SGB, SGEC, SNR, SOPAVE, SYVADE, TDA.

L'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC)
est un outil partenarial d'aide à la décision, créé dans le but d'observer l'évolution de la gestion
des déchets et des ressources de notre territoire.

Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion.
Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.

L'OBSERVATOIRE DE DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE EST COMPOSÉ :

- d'un **secrétariat**, assuré par Synergiles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire ;
- d'un **Comité de pilotage de l'Observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire**, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de Synergiles.

Pour chaque année d'exercice, l'Observatoire Régional des Déchets et de l'économie circulaire produit un tableau de bord (état des lieux annualisé) de la gestion régionale des déchets ainsi qu'une synthèse régionale. Ces publications ont pour but de fournir un état des lieux complet, cohérent et homogène de la gestion régionale des déchets et de permettre aux gestionnaires de déchets, collectivités et entreprises d'avoir des éléments de référence et de comparaison.

L'ensemble de ces données, a fait l'objet d'un traitement et d'une analyse par l'ORDEC, encadré par son comité de pilotage.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



EN BREF...

Après deux années marquées par la crise sanitaire et les mouvements sociaux, l'année 2022 se traduit par une reprise des activités économiques et touristiques, impactant directement les quantités globales de déchets (hors BTP) entrants dans les installations de traitement en Guadeloupe par rapport aux années 2020 et 2021.

Le gisement collecté de déchets ménagers et assimilés (DMA) est en légère hausse entre 2021 (soit 222 000 tonnes) et 2022 (239 000 tonnes). On observe également une progression de 7,9 % des quantités collectées par habitant entre 2021 et 2022.

Cette augmentation des déchets collectés s'observe également sur les matériaux recyclables (papiers graphiques et emballages hors verre et le verre) collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

En 2022, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés (valorisation matière ou organique). Le reste est encore enfouis dans les 2 installations de stockage de déchets non dangereux (La Gabarre – SYVADE et Energipole Espérance), soit 77 % des DMA.

Le gisement des déchets d'activités économiques est aujourd'hui mal connu en Guadeloupe. Néanmoins, le tonnage de DAE est estimé à 107 900 t.

CHIFFRES CLÉS 2022

Périmètre géographique
389 559 hab.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)
239 460 t

Déchets d'activités économiques (DAE)
107 900 t

335 kg/hab.

Ordures ménagères résiduelles (OMR)
128 400 t

147 kg/hab.

Déchets occasionnels en porte-à-porte
54 900 t

13 kg/hab.

Papiers graphiques et emballages (hors verre) (PEHV)
5 000 t

624 kg/hab.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)
239 460 t

124 kg/hab.

Déchets collectés en déchèteries
47 500 t

9 kg/hab.

Verre
3 650 t

RÉPERTOIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ADEME** : Agence De l'Environnement
Et de la Maitrise de l'Énergie
- AER** : Antilles Energie Recyclage
- AGEC** : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
- AV** : Apport Volontaire
- BAV** : Borne d'Apport Volontaire
- CAGSC** : Communauté d'Agglomération
Grand Sud Caraïbe
- CAPEX** : CAP Excellence
- CCMG** : Communauté des Communes de Marie-Galante
- CANBT** : Communauté d'Agglomération
Nord Basse-Terre
- CANGT** : Communauté d'Agglomération
Nord Grande-Terre
- CCHIG** : Chambre de Commerce et de l'industrie
des Îles de Guadeloupe
- DAE** : Déchets d'Activités Économiques
- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DCT PRO** : Déchèterie professionnelle
- DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques
et Électroniques
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux
- DV** : Déchets Verts
- ECT** : Extension des consignes de tri
- EIT** : Ecologie Industrielle et Territoriale
- EMR** : Emballage Ménager Résiduel
- EPCI** : Établissement Public de Coopération
Intercommunale
- INSEE** : Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
- ISDND** : Installation de Stockage des Déchets
Non Dangereux
- LTECV** : Loi Transition Énergétique
pour une Croissance Verte
- OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- ORDEC** : Observatoire Régional des Déchets
et de l'Économie Circulaire
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- PEHV** : Papiers et emballages hors verre
- PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés
- PRPGD** : Plan Régional de Prévention
et de Gestion des Déchets
- REP** : Responsabilité Élargie du Producteur
- SNR** : Société Nouvelle de Récupération
- SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- TDA** : Traitement des Déchets Automobiles
- VHU** : Véhicules Hors d'Usages

GLOSSAIRE

Collecte

Opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de collecte pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.

Collecte en apport volontaire

Elle s'effectue par le biais d'un équipement spécifique qui est la borne. Ces bornes accessibles à l'ensemble de la population sont collectées en fonction de leur remplissage et d'un planning.

Collecte en porte-à-porte

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers et que celui-ci est collecté à domicile ou à proximité immédiate du lieu de production.

Déchets dangereux

Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine ou l'environnement.

Éco-organisme

Dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs et distributeurs, de ces produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie (principe du « pollueur-payeur »). Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Ils versent alors à ces éco-organismes une éco-contribution.

Élimination

Opération qui n'est pas de la valorisation même lorsqu'elle a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières, produits ou d'énergie.

Prévention

Désigne toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Stockage

Le stockage est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Il concerne la fraction de déchets qui ne peut être valorisée sous forme de matière ou d'énergie.

Valorisation matière

Opération de valorisation de matériaux telles que le recyclage, le remblaiement, le compostage.

TABLE DES MATIÈRES

1. LE PÉRIMÈTRE	
du bilan des déchets	8
■ 1.1. Périmètre géographique	8
■ 1.2. Les déchets concernés	8
2. Les déchets ménagers et assimilés en Guadeloupe	9
■ 2.1. L'organisation territoriale de la gestion des déchets en Guadeloupe	9
2.1.1. La répartition des EPCI de collecte	9
2.1.2. La compétence traitement des DMA par les acteurs publics	10
■ 2.2. Prévention des DMA	10
2.2.1. Contexte législatif	10
2.2.2. Programmes locaux de prévention des DMA	10
2.2.3. Principales actions	11
2.2.3.1. Réemploi	11
2.2.3.2. Composteurs individuels	12
■ 2.3. Les ordures ménagères et assimilés	13
2.3.1. Ordures ménagères résiduelles	13
2.3.1.1. Organisation de la collecte	13
2.3.1.2. Organisation du traitement	13
2.3.1.3. Quantités collectées et traitées	14
2.3.2. Papiers graphiques et emballages (hors verre)	15
2.3.2.1. Organisation de la collecte	15
2.3.2.2. Organisation du traitement	17
2.3.2.3. Quantités collectées et traitées	17
2.3.2.4. Refus de tri	19
2.3.3. Verre	21
2.3.3.1. Organisation de la collecte	21
2.3.3.2. Organisation du traitement	21
2.3.3.3. Quantités collectées et traitées	22
■ 2.4. Déchets occasionnels	23
2.4.1. Les collectes en porte-à-porte	23
2.4.1.1. Organisation de la collecte	23
2.4.1.2. Quantités collectées	23
2.4.2. Les déchets collectés en déchèteries	24
2.4.2.1. Parc de déchèteries et maillage	24
2.4.2.2. Quantités collectées en déchèteries	25
2.4.3. Bilan des déchets occasionnels	26
■ 2.5. Bilan des déchets ménagers et assimilés	28
2.5.1. Production et ratio des DMA	28
2.5.2. Composition des DMA	29
2.5.3. Valorisation des DMA	30

3. Les déchets d'activités économiques en Guadeloupe 32

■ 3.1. Prévention des DAE 32

■ 3.2. Les gisements des DAE 33

3.2.1. Les apports en déchèteries professionnelles 33

■ 3.3. Valorisation des DAE 34

4. Synthèse du traitement en Guadeloupe 36

■ 4.1. Les chiffres clés 36

■ 4.2. La répartition DMA/DAE 36

■ 4.3. La géographie du traitement 37

4.3.1. Pré-traitement 37

4.3.2. Destination finale 38

5. Filières REP en Guadeloupe 40

■ 5.1. Démarche des plans DROM-COM imposés à toutes les filières REP 40

■ 5.2. L'implantation des filières REP 41

6. L'économie circulaire en Guadeloupe 42

7. Résumé des indicateurs PRPGO en Guadeloupe 43

répertoire des tableaux 45

répertoire des graphiques 46

répertoire des cartes 47

1 LE PÉRIMÈTRE du bilan des déchets

■ 1.1 Périmètre géographique 383 559 Hab

Les chiffres clés sont basés sur le territoire de la Guadeloupe continentale et les îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade).

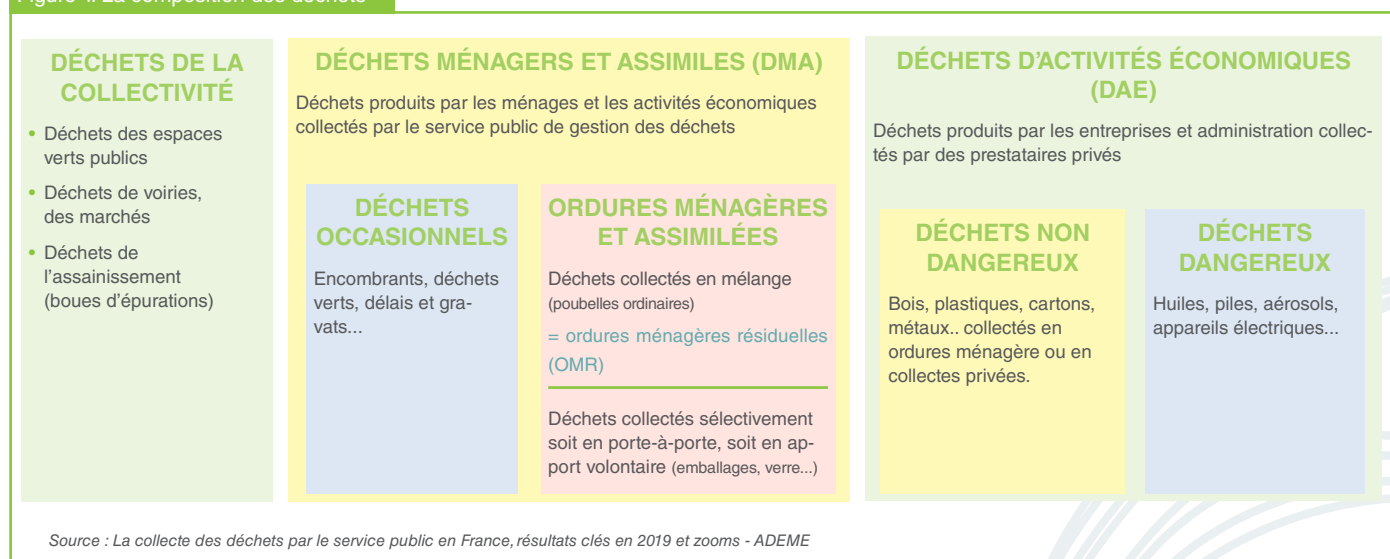
En 2022, l'archipel de la Guadeloupe regroupe 383 559 habitants (population INSEE légale 2020 disponible en 2022), avec une population en baisse depuis plusieurs années (-1,7% depuis 2019).

■ 1.2 Les déchets concernés

Les analyses portent sur l'ensemble des déchets produits sur l'archipel de la Guadeloupe, quel que soit le producteur ou le gestionnaire. On retrouve notamment :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA) composés des déchets produits par les ménages et par une partie des entreprises (appelés déchets assimilés) et administrations du territoire, pris en charge par le service public. Les DMA sont répartis en 2 catégories :
 - Les ordures ménagères et assimilées (OMA) ou « déchets de routine » : collectés en mélange (OMR) ou sélectivement (verre, papiers et emballages, déchets alimentaires...),
 - les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...);
- les déchets d'activités économiques (DAE) composés des déchets produits par les entreprises et administrations pris en charge directement par des prestataires privés. On y retrouve notamment les déchets du BTP et de l'agriculture ;
- les déchets des collectivités : l'organisation actuelle de la gestion des déchets en Guadeloupe ne permet pas d'identifier spécifiquement ces tonnages, qui sont pour partie comptabilisés dans les DMA (déchets de voirie et marchés notamment) et pour le reste en DAE.

Figure 1. La composition des déchets



2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) en Guadeloupe

239 460 t en 2022

2.1 L'organisation territoriale de la gestion des déchets en Guadeloupe

2.1.1 LA RÉPARTITION DES EPCI DE COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les communes guadeloupéennes ont transféré leurs compétences collecte des déchets à une intercommunalité.

En 2022, la Guadeloupe compte 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de collecte des déchets :

- Cap Excellence (CAPEX) ;
- Grand Sud Caraïbe (CAGSC) ;
- La Riviera du Levant (CARL) ;
- Nord Basse-Terre (CANBT) ;
- Nord Grande-Terre (CANGT) ;
- Marie-Galante (CCMG).

À noter que depuis le 30 avril 2021, les communautés d'agglomération du Nord Grande Terre et de la Riviera du Levant ont transféré la compétence déchets au nouveau syndicat de collecte et traitement des déchets SINNOVAL. Cependant, la CANGT a continué d'exercer la compétence en direct jusqu'au 31 décembre 2022, via une convention de gestion.

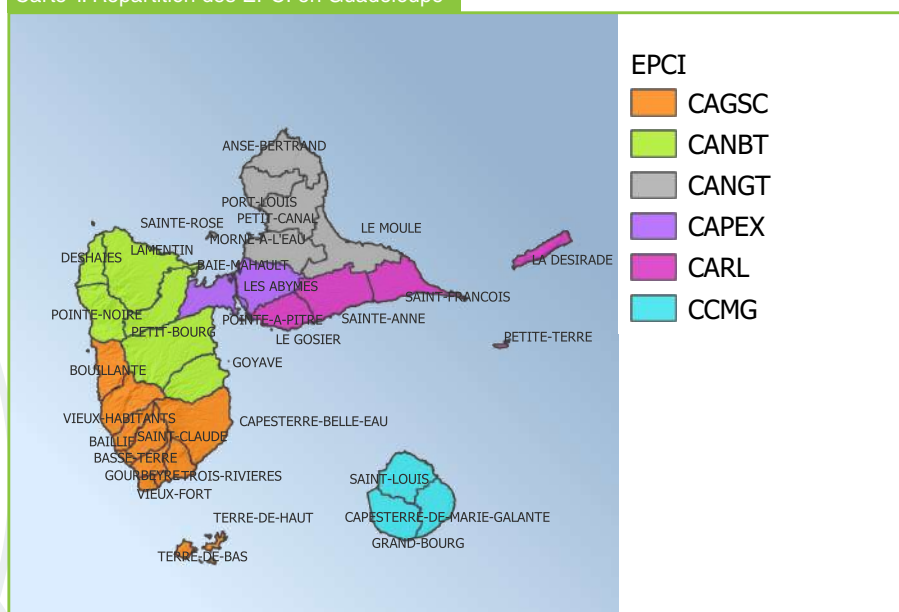
La population 2022 par EPCI est détaillée dans le tableau ci-contre. Ces données sont utilisées dans le rapport pour calculer les indicateurs à l'habitant.

Tableau 1. Répartition de la population et des communes par EPCI

EPCI	Nombre de communes	Population 2022	Typologie d'habitat ADEME
CA Grand Sud Caraïbe	11 ¹	76 639 hab.	Mixte urbain
CA du Nord Basse-Terre	6	77 587 hab.	Mixte urbain
CA La Riviera du Levant	4 ²	64 939 hab.	Touristique urbain
CA Cap Excellence	3	97 762 hab.	Touristique urbain
CA du Nord Grande-Terre	5	56 120 hab.	Mixte urbain
CC de Marie Galante	3	10 512 hab.	Autre touristique
TOTAL Guadeloupe	32	383 559 hab.	

¹ Dont les Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas)
² Dont la Désirade
Sources : INSEE, population municipale
NB : la population prise en compte pour l'année N est la population issue du recensement de l'année N-2

Carte 1. Répartition des EPCI en Guadeloupe



2.1.2 LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS PAR LES ACTEURS PUBLICS

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers devient obligatoire pour toutes les métropoles, communautés de communes et communautés d'agglomération (loi n°2015-991 du 7 août 2015).

Depuis 2016, toutes les communes de la Guadeloupe ont transféré leur compétence traitement de déchets à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un syndicat mixte. Les EPCI exercent la compétence traitement des déchets en propre ou la transfèrent à un syndicat.

Ainsi, en 2022, le SYVADE gère le traitement pour la CCMG et CAP Excellence. La CANBT est membre du SYVADE pour les communes de Petit-Bourg et Goyave. Le SYVADE est donc compétent en matière de traitement des déchets de ces communes.

Le SINNOVAL, syndicat créé en 2021, exerce désormais la compétence traitement des déchets pour la CARL et la CANGT. Cependant, la CANGT a continué d'exercer la compétence en direct jusqu'au 31 décembre 2022, via une convention de gestion.

■ 2.2 Prévention des déchets ménagers et assimilés

2.2.1 CONTEXTE LÉGISLATIF

De nombreuses avancées législatives ont eu lieu afin de définir des objectifs de planification et de gestion opérationnelle des déchets.

La loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) définit les objectifs suivants en fournissant des dates d'application :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025).

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) définit également des objectifs ambitieux :

- diminution de 15 % de la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, d'ici à 2030 par rapport à 2010 ;

- augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse ;

- réduire les quantités de DMA admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de DMA produits mesurées en masse.

À ces objectifs réglementaires s'ajoutent ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Guadeloupe (PRPGD), mettant l'accent sur la réduction de la production à la source, avec :

- une réduction de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026.

Ces différents textes dictent les actions menées en Guadeloupe en matière de réduction et de valorisation des déchets.

2.2.2 PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DMA

L'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les EPCI à compétence collecte est obligatoire en France depuis le 1^{er} janvier 2012.

En Guadeloupe, deux collectivités ont un PLPDMA.

La CA Nord Grande Terre a voté son PLPDMA en 2018, valable pour la période 2018-2023. Ce plan d'actions concerne donc les 5 communes de la CANGT, soit environ 56 000 habitants. Il est décliné en 19 actions présentées sous forme de fiches synthétiques et articulées autour de 6 thématiques :

- la sensibilisation des publics à la prévention des déchets ;
- les actions éco-exemplaires de la collectivité ;
- les actions à emblématique nationale ;
- les actions d'évitement de la production de déchets ;
- les actions de prévention des déchets des entreprises ;
- les actions de prévention des déchets dangereux.

Également, la Communauté des Communes de Marie-Galante a approuvé son PLPDMA en mai 2022 valable pour la période 2022-2027. Ce plan d'action concerne les 3 communes de Marie-Galante, soit environ 10 500 habitants. Il est décliné en 20 actions prioritaires et s'articule autour de 6 axes :

- l'eco-exemplarité ;
- la sensibilisation du grand public et des acteurs économiques ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire, réduire la production de biodéchets et inciter au compostage ;
- l'amélioration de la propreté de île et réduire les déchets marins ;
- la réduction des déchets des activités économiques ;
- le renforcement des actions en faveur de la consommation responsable et de l'augmentation de la durée de vie des produits.

Au vu de l'état des lieux dressé en cours d'étude, les objectifs prioritaires en matière de prévention, au regard des objectifs nationaux et régionaux fixés, sont :

- la définition et la mise en œuvre d'**actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** ;
- le développement du **tri à la source des biodéchets** produits par les usagers ménagers et non-ménagers assimilés, et du **compostage de proximité** ;
- le développement pérenne de **filiales de réemploi des DMA** ;
- l'amélioration de la connaissance des Déchets d'Activité Économiques produits, **le développement de filière de collecte et de valorisation** adaptées pour favoriser leur détournement,

et la sensibilisation et formation des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et entreprises du BTP pour construire avec des matériaux réemployables ou recyclables ;

- la **sensibilisation** des usagers ménagers et non-ménagers sur les **modes de consommation écoresponsables** et sur la propreté urbaine, en vue de réduire la production d'emballages et de la prolifération des dépôts sauvages.

Ainsi, à ce jour, seulement **17% de la population guadeloupéenne est couverte par un PLPDMA** malgré l'obligation réglementaire. Par ailleurs, l'ensemble des autres communautés d'agglomérations (CARL, CAGSC, CANBT et Cap Excellence) animent différentes actions individuelles et se sont toutes engagées dans l'élaboration prochaine d'un PLPDMA sur leurs territoires respectifs. Cela permettra à terme la couverture de l'ensemble de la population par un PLPDMA.

2.2.3 PRINCIPALES ACTIONS

2.2.3.1 Réemploi

En 2022, 3 espaces « donnerie » sont disponibles en déchèteries. On les retrouve sur les communes de :

- Pointe-Noire ;
- Bouillante ;
- Le Moule.

Il s'agit d'espaces aménagés au sein des déchèteries pour que les usagers puissent y déposer les objets en état de fonctionnement dont ils souhaitent se séparer mais laissés en accès libre pour permettre à chacun de les récupérer gratuitement.

Une ressourcerie a été créée sur le territoire de la CANGT en 2022, sur le même site que la déchèterie de Morne-à-l'Eau. À ce stade, la ressourcerie n'est pas encore ouverte au public, la collectivité recherche actuellement un porteur de projet (association ou entreprise d'insertion) pour faire vivre le lieu. L'objectif est de :

- récupérer les objets amenés par la population : chaque produit fait l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation ;
- proposer un espace de vente d'objets de seconde main chaleureux et varié ;
- proposer à la vente des créations uniques notamment grâce à l'atelier textile où des couturières pourront créer des pièces à partir de tissus ou vêtements ayant fait l'objet de don.



Outre la prévention de la production de déchets par le réemploi ou la réutilisation, ces structures portent une vocation sociale forte avec la création d'emplois locaux, souvent auprès de public en réinsertion.

Par ailleurs, d'autres structures réalisent des activités pour la réutilisation et le réemploi sur le territoire et notamment du textile tels que Kazabrok – Kazarecycle, Gwada partage, Guadeloupe Recyclerie Solidaire, Eco Fripes & Co...

À l'heure actuelle, il est très difficile de connaître les tonnages détournés des déchets grâce à ces actions car aucun suivi précis n'est assuré par les collectivités.

2.2.3.2 Composteurs individuels

Le compostage individuel, procédé de fermentation de matières fermentescibles, désigne le compostage réalisé par les particuliers à partir de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager...).

Depuis 2011, des opérations de distribution de kits de compostage ont été menées par le Département et les collectivités du territoire.

Ainsi, ce sont 5 983 kits de compostage qui ont été distribués par les collectivités, pour un total de 383 559 hab. Ainsi, environ 3% de la population régionale dispose d'un composteur individuel fourni par les collectivités. **À ce jour, il est difficile d'avoir une estimation précise du nombre de ménages pratiquant le compostage individuel hors composteurs fournis.**

Il est cependant difficile de quantifier la pratique du compostage individuel et donc les tonnages ainsi détournés : une partie des composteurs fournis en 2011 ne sont certainement plus en service, certains ménages achètent directement leurs composteurs dans le commerce ou réalisent du compost en tas (sans matériel). De plus, de nombreux biodéchets sont utilisés comme nourriture pour les animaux et échappent également au comptage.

Le tonnage de biodéchets détourné des flux OMR via les composteurs individuels distribués par les collectivités peut être estimé à 860 t en 2022.

Hypothèse de calcul : Tonnage de biodéchets détourné par les composteurs individuels (de jardin) = Nombre de composteur distribués x nombre moyen régional de personnes par foyer (2,2 source INSEE) x poids moyen détourné par habitant.

D'après l'étude "Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets", nous avons 66 kg/hab. compostant/an de déchets verts et déchets alimentaire détournés en compostage individuel.

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets (article R.541-227-2-III du Code de l'Environnement) s'applique à tous quels que soient les volumes et l'activité des producteurs/détenteurs.

Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique des biodéchets. Ainsi, cela permettra d'améliorer les tonnages de biodéchets détournés des flux OMR.

- La collectivité ou l'établissement respecte les deux objectifs suivants :
 - au moins 95% de la population est couverte par un dispositif de tri à la source des déchets alimentaires ou de cuisine (composteurs individuels, compostage partagé, bac de collecte des biodéchets ou point d'apport volontaire) ;
 - la quantité annuelle d'ordures ménagères résiduelles produite sur le territoire concerné est inférieure à un seuil défini par arrêté ministériel du 7 juillet 2021.
- La quantité de biodéchets restants dans les OMR, établie après étude de caractérisation, est inférieure à 39 kg/hab/an (rappel le seuil actuel selon campagne 2022 est de 100,6 kg/hab/an).
- La quantité de biodéchets détournée des OMR au moyen du tri à la source est d'au moins 50% de la quantité de biodéchets, en kg par habitant, présents dans les OMR avant la mise en place du tri à la source (avec étude de caractérisation).



2.3 Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

Les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) comprennent les OMR, ainsi que les déchets collectés séparément à savoir : les emballages et papiers et le verre.

137 100 t
en 2022

2.3.1 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) 128 400 t



2.3.1.1 Organisation de la collecte

En 2022, l'organisation de la collecte des OMR est très similaire entre les différents EPCI :

- en porte-à-porte avec des bacs individuels ou collectifs sur l'ensemble du territoire guadeloupéen ;
- majoritairement réalisée en prestation (hors îles du Sud en régie) ;
- deux fois par semaine a minima (hors Marie-Galante collectant principalement une fois par semaine).

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : porte-à-porte, apport volontaire ou mixte ;
- les fréquences minimales et maximales pour les collectes en porte-à-porte ;
- le mode de gestion : prestation, régie, mixte.

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Ordures ménagères résiduelles	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP
	C2 - C3	C2-C3	C2-C3	C2-C6	C2-C3	C1-C6
	Mixte	Prestation	Mixte	Prestation	Prestation	Régie

PAP : Porte-à-porte
Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collecte par semaine et C6, six fois par semaine

2.3.1.2 Organisation du traitement

Les OMR sont traitées sur deux installations en Guadeloupe :

- L'ISDND de la Gabarre, située à Grand-Camp sur la commune des Abymes et exploitée par le SYVADE depuis 1973 ;
- L'ISDND de l'Espérance située à Sainte-Rose et exploitée depuis 2009 par Energipole Espérance.

	ISDND de la Gabarre	ISDND Energipole Espérance
CA Grand Sud Caraïbe		X
CA du Nord Basse-Terre	Petit-Bourg uniquement	X (Sauf Petit Bourg)
CA La Riviera du Levant		X
CA Cap Excellence	X	
CA du Nord Grande-Terre		X
CC de Marie-Galante	X	
Population desservie	132 686 habitants (soit 35%)	250 873 habitants (65%)



2.3.1.3 Quantités collectées et traitées

En 2022, **128 400 tonnes d'OMR** ont été collectées en porte-à-porte par les EPCI en Guadeloupe et enfouies sur les 2 installations de stockage.

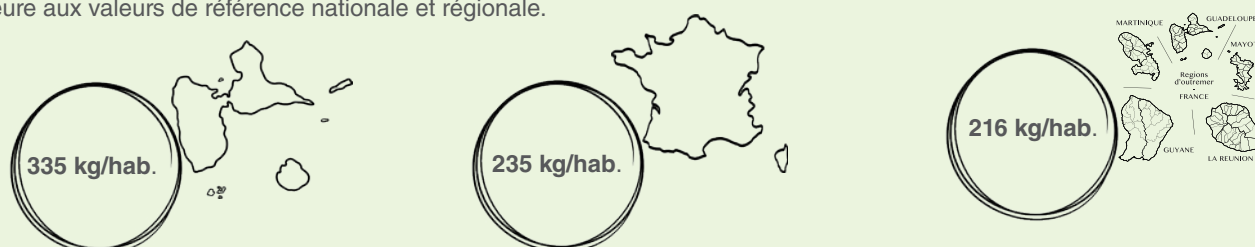
Depuis 2019, on observe une baisse de 6% des OMR pris en charge par le service public.

Toutefois, l'évolution est assez variable d'une année à l'autre, avec une production qui a repris sa progression depuis la baisse exceptionnelle observée en 2020 avec la crise sanitaire. La reprise progressive de l'activité économique depuis 2021, notamment en lien avec le tourisme, a un impact direct sur la production de déchets.

Malgré la réduction des tonnages, les performances de collecte évoluent peu du fait de la baisse de la population en Guadeloupe. Ainsi, en 2022, chaque Guadeloupéen a produit **335 kg d'OMR**, contre 350 en 2019.

COMPARAISON NATIONALE OMR

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 235 kg/hab. en 2020¹ (France métropolitaine – toutes typologies d'habitat confondues) et 216 kg/hab. en 2019 dans les DROM-COM². La production d'OMR en Guadeloupe reste largement supérieure aux valeurs de référence nationale et régionale.

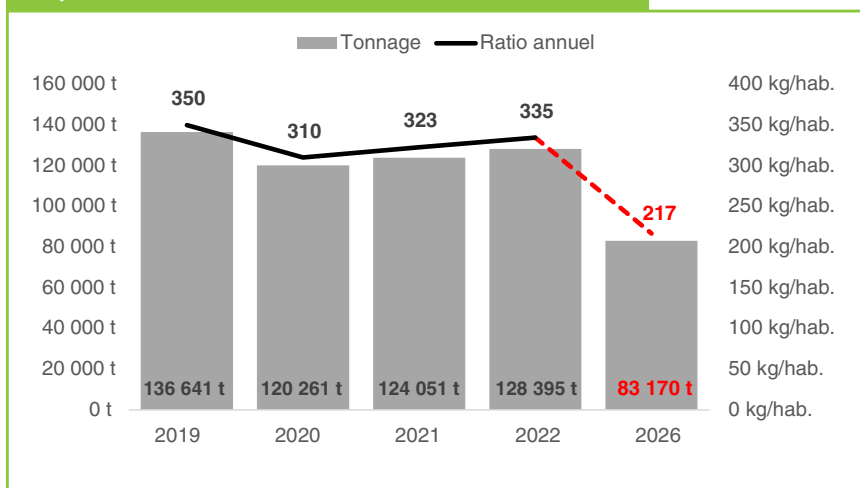


Sources :

¹ Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - données 2020 - ADEME

² Fichier base référentiel régional matrice des coûts DROM-COM - donnée 2019 - ADEME

Graphique 1. Bilan des OMR produits depuis 2019 en Guadeloupe et objectif du PRPGD en 2026

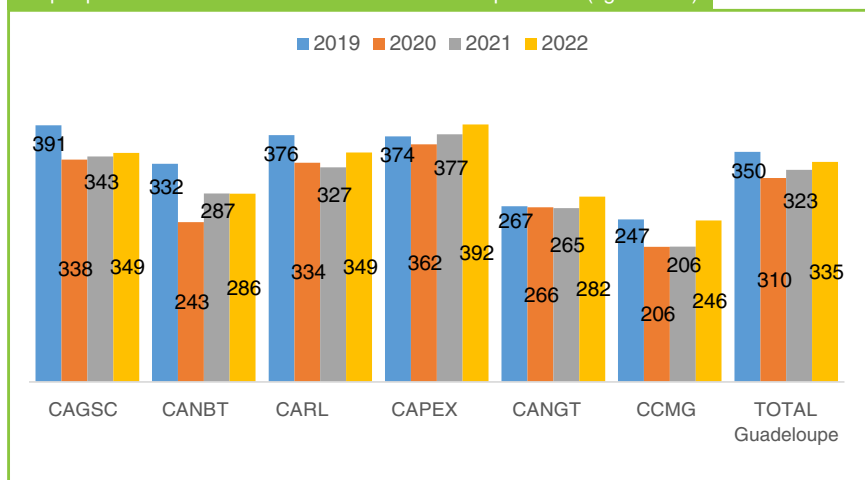


Sur la période 2019-2022, les performances de collecte des OMR sont légèrement en baisse : -4% du ratio collecté à l'habitant. Toutefois, les évolutions sont très hétérogènes entre les EPCI de collecte :

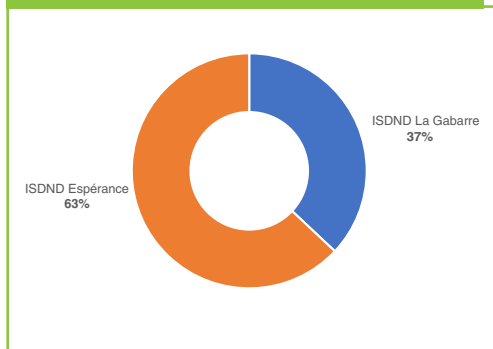
- un ratio en baisse pour le Grand Sud Caraïbe, la CA Nord Basse-Terre et la CA Riviera du Levant (jusqu'à -14% pour la CANBT sur cet intervalle) ;
- un ratio en hausse pour Cap Excellence et la CA Nord Grande-Terre (+5% entre 2019 et 2022) ;
- un ratio constant pour la CC Marie-Galante.

Cependant, les données de l'année 2022, sont éloignées de la courbe de tendance souhaitée pour atteindre les objectifs du PRPGD en 2026.

Graphique 2. Évolution des ratios d'OMR collectés par EPCI (kg/hab./an)



Graphique 3. Répartition des tonnages d'OMR issus des EPCI par installation de traitement



L'intégralité des OMR produits par les collectivités de la Guadeloupe sont traitées par enfouissement, dont 63% enfouis à l'ISDND Energipole Espérance à Sainte-Rose et 37% à l'ISDND de la Gabarre

2.3.2 PAPIERS GRAPHIQUES ET EMBALLAGES (HORS VERRE) 5 000 t



Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) comprennent tous les emballages recyclables constitués principalement de bouteilles et flacons en plastiques, emballages en acier et alu, cartonnets, papiers (feuilles, prospectus, journaux, magazines, cahiers, sachets en papiers...).

2.3.2.1 Organisation de la collecte

L'organisation de collecte des papiers et emballages hors verre n'a pas évolué entre 2021 et 2022. L'apport volontaire des EMR est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen, complétée par du porte-à-porte sur certaines communes. Ce mode de collecte se développe régulièrement.

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

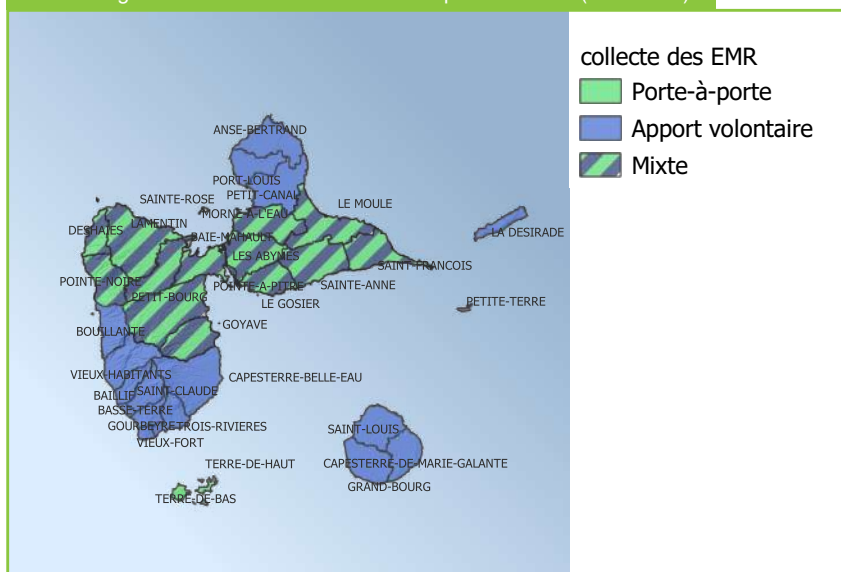
- le mode de collecte : porte-à-porte, apport volontaire ou mixte ;
- les fréquences minimales et maximales pour les collectes en porte-à-porte ;
- le mode de gestion : prestation, régie, mixte.

Tableau 5. Organisation de la collecte des papiers graphiques et emballages (hors verre)

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Papiers et emballages hors verre	Mixte PAP/AV	Mixte PAP/AV	Mixte PAP/AV	Mixte PAP/AV	Mixte PAP/AV	AV
	C2	C0,5	C1	C1	C1	Régie
	Mixte	Prestation	Mixte	Prestation	Prestation	

PAP : Porte-à-porte / AV : Apport volontaire
 Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collecte par semaine

Carte 2. Organisation de la collecte des EMR par commune (PAP et AV)



En 2022, l'intégralité des Guadeloupéens bénéficie d'un dispositif de tri dans sa commune. Les habitants de la commune de Goyave, jusque-là non desservis, bénéficient d'une collecte en porte-à-porte depuis février 2022.

Ainsi, 97 % de la population guadeloupéenne est aujourd'hui desservie par une collecte des EMR en apport volontaire (hors les Saintes et Goyave, collectées exclusivement en porte-à-porte) et 16 communes sur les 32 de l'archipel bénéficient d'une collecte des EMR en porte-à-porte (en complément de l'apport volontaire ou non) sur tout ou partie de leur territoire.

En 2022, **640 bornes de collecte des papiers et emballages** sont disposées sur l'archipel (-6% par rapport à 2021), soit **1 borne pour 595 habitants**.



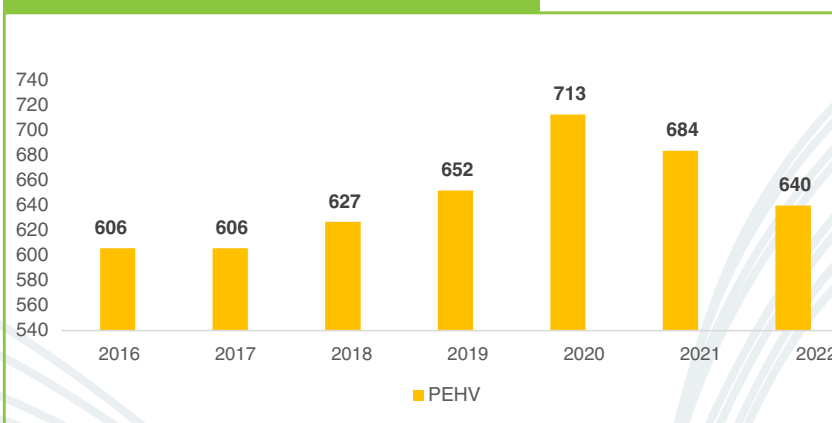
Tableau 6. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire PEHV en 2022

	PEHV
CA Grand Sud Caraïbe	554 hab.
CA du Nord Basse-Terre	1 093 hab.
CA La Riviera du Levant	649 hab.
CA Cap Excellence	523 hab.
CA du Nord Grande-Terre	453 hab.
CC de Marie-Galante	438 hab.
Total Guadeloupe	595 hab.

L'équipement préconisé à l'échelle de la Guadeloupe est d'environ **une borne pour 350 habitants** s'agissant des emballages et du verre. Rappelons que pour une partie des communes, la collecte des papiers et emballages en apport volontaire se fait en complément d'une collecte en porte-à-porte (le nombre de bornes disponibles peut donc être moindre).

Sur le graphique ci-dessous, on constate que le nombre de conteneurs disponibles par habitant est en déclin depuis 2020 et demeure insuffisant par rapport aux préconisations. A noter qu'en fin d'année 2021, de nombreuses bornes d'apport volontaire ont été dégradées durant les mouvements sociaux sans que celles-ci aient été remplacées.

Graphique 4. Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire de PEHV entre 2016 et 2022

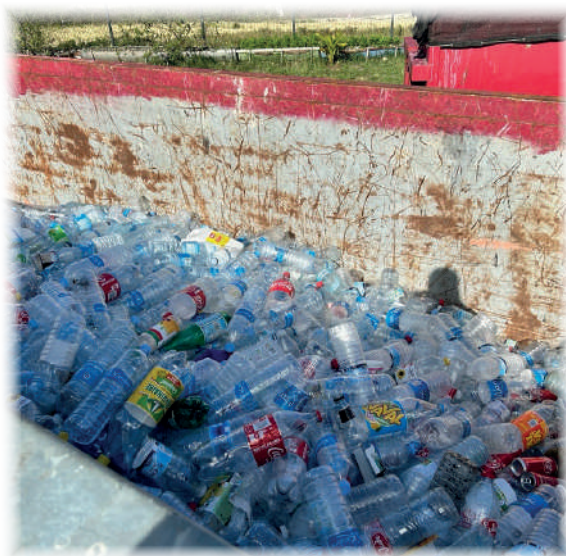
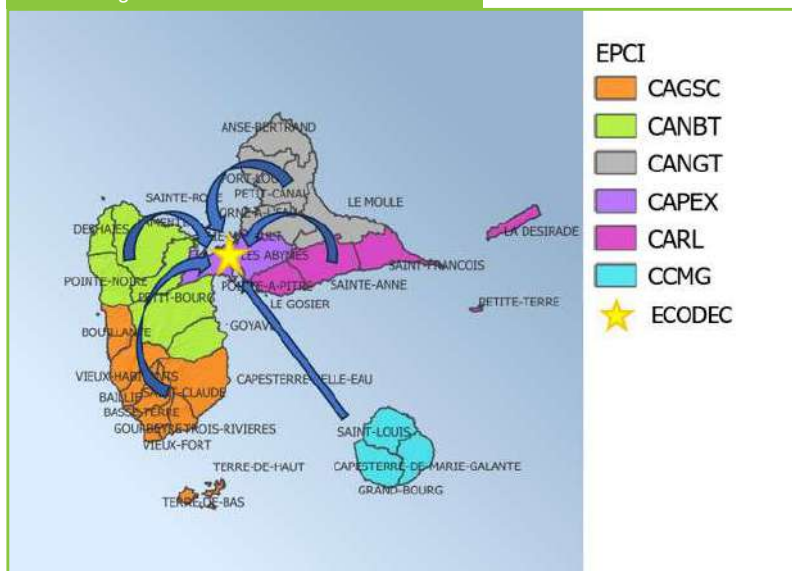


2.3.2.2 Organisation du traitement

Les papiers et emballages hors verre collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri ECODEC, situé à Grand-Camp aux Abymes.

ECODEC est chargé de séparer les flux entrants en différentes matières en vue de recyclage dans l'Hexagone : plastiques, acier, aluminium, cartons et papiers.

Carte 3. Organisation du traitement des PEHV



2.3.2.3 Quantités collectées et traitées

En 2022, **5 000 tonnes de papiers et emballages hors verre** ont été collectées en Guadeloupe.

Depuis 2019, on observe une importante progression du geste de tri avec une hausse de 51 % des tonnages collectés par le service public grâce au déploiement progressif des dispositifs de collecte dans les communes non desservies et le renforcement des collectes en porte-à-porte. L'année 2022 marque une baisse des tonnages (-4 % par rapport à 2021), après 3 années consécutives de hausse.

En Guadeloupe, le ratio de PEHV collectés en apport volontaire et en porte-à-porte est de **13,1 kg/hab. en 2022**, contre 8,5 kg/hab. en 2018.

De plus, certaines déchèteries sont équipées de bennes de grand volume pour la collecte des PEHV (ou flux unique de bouteilles plastiques). Ainsi, 317 t d'EMR ont été collectées en déchèteries en 2022 soit 0,8 kg/hab./an. Le ratio total de PEHV collectés par l'ensemble des dispositifs avoisine donc les **14 kg/hab. en 2022**.

COMPARAISON NATIONALE PEHV

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 49 kg/hab. en 2020¹ (France métropolitaine – toutes typologies d'habitat confondues) et 16 kg/hab. en 2019 dans les DROM-COM². La collecte des PEHV en Guadeloupe reste largement inférieure aux valeurs de référence nationale avec des consignes de tri différentes (cf. encadré Zoom sur les consignes de tri en Guadeloupe).



Sources :

¹ Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - données 2020 - ADEME

² Fichier base référentiel régional matrice des coûts DROM-COM - donnée 2019 - ADEME

DANS LA BORNE JAUNE



Carton, papier, journaux, magazines

Emballages métalliques

Bouteilles et flacons
EN PLASTIQUE



Mes déchets, je les aime
EN VRAC et SANS SAC

ZOOM SUR LES CONSIGNES DE TRI EN GUADELOUPE

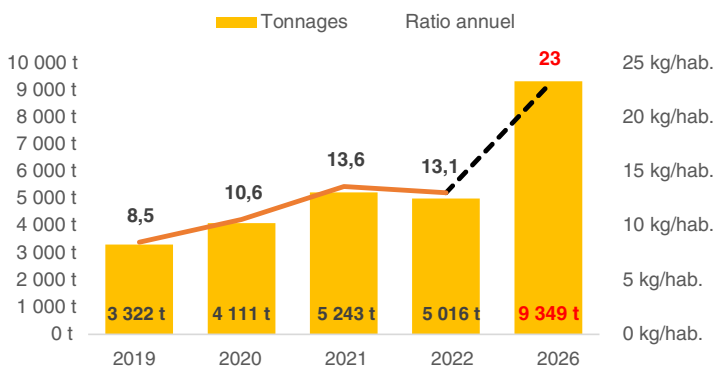
La collecte des EMR permet de trier : les papiers (feuilles blanches ou imprimées, enveloppes, journaux, magazines), les cartonnettes, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes alu, aérosols), les bouteilles et flacons en plastique

2 particularités en Guadeloupe :

- contrairement à l'Hexagone, les briques alimentaires (ou tétrapack) ne font pas partie de la collecte sélective actuellement, elles sont à déposer avec les OMR ;
- l'extension des consignes de tri sur les plastiques n'est pas en place en Guadeloupe. Ainsi, les pots et barquettes, films et sachets en plastique sont toujours jetés avec les OMR.

La date d'application de l'extension de la consigne de tri sur les plastiques n'est pas définie à ce jour. Cependant, les collectivités seront pénalisées financièrement si l'extension de la consigne de tri n'est pas déployée au 1^{er} janvier 2026.

Graphique 5. Bilan des PEHV collectés depuis 2019 en Guadeloupe et l'objectif du PRPGD en 2026



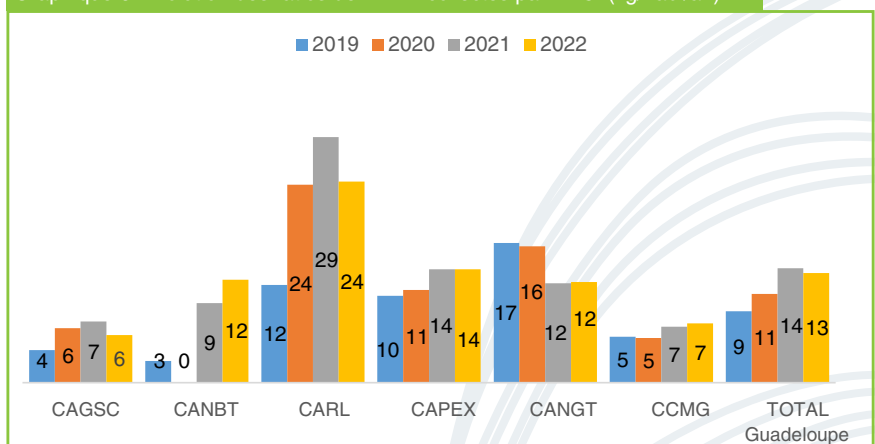
Les marges de progression restent importantes sur ce flux : en moyenne, en Guadeloupe, 25 % des déchets collectés dans le flux OMR sont des emballages et papiers et devraient être orientés vers les collectes sélectives. Cela représente un potentiel de plus de 80 kg/hab./an supplémentaire (source : caractérisation MODECOM sur le flux OMR 2022 - Guadeloupe).

Si les performances de tri ont nettement augmenté au cours des 5 dernières années, avec un service disponible à l'intégralité de la population depuis 2022, l'objectif régional du PRPGD en 2026 est encore loin d'être atteint : 23 Kg/hab. attendus en 2026 contre 13 kg/hab. en 2022.

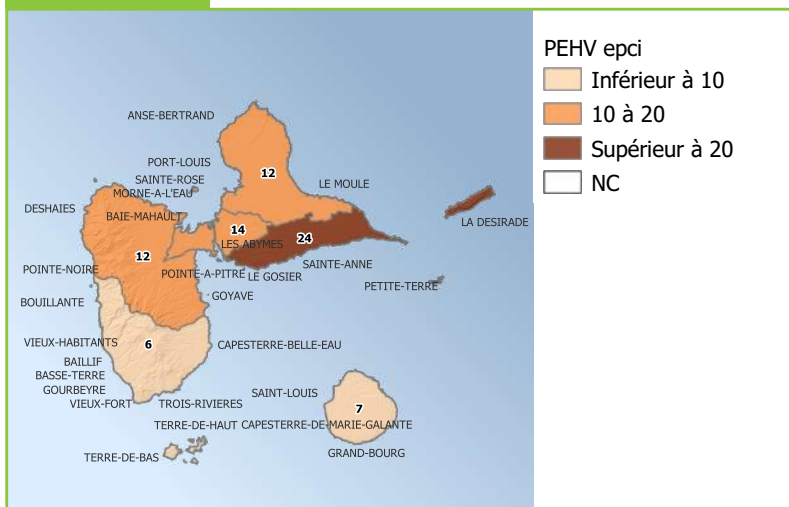
Les disparités de collecte entre les EPCI restent importantes :

- un ratio en hausse entre 2019 et 2022 pour l'ensemble des collectivités sauf la CANGT ;
- un ratio très important sur la CARL avec l'intégralité des habitants collectés en porte-à-porte (dispositif complété par des bornes d'apport volontaire) : 24 kg/hab. en 2022 soit près de 2 fois la moyenne guadeloupéenne ;
- le ratio le plus bas observé sur la CAGSC collectée quasi exclusivement en apport volontaire (hors les Saintes).

Graphique 6. Évolution des ratios de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an)



Carte 4. Ratio EMR



La carte ci-contre illustre le ratio de collecte des emballages et du papier.

2.3.2.4 Refus de tri

Après la collecte du bac jaune, les emballages ménagers recyclables sont amenés au centre de tri. Ces derniers seront triés par catégorie de matériaux.

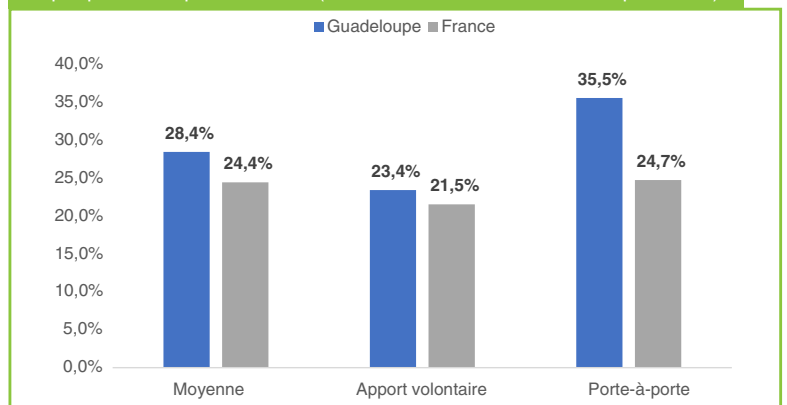
Le refus de tri correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri (erreurs du geste de tri de l'habitant).

Le taux moyen de refus de tri en Guadeloupe est de **42 %** en 2022.

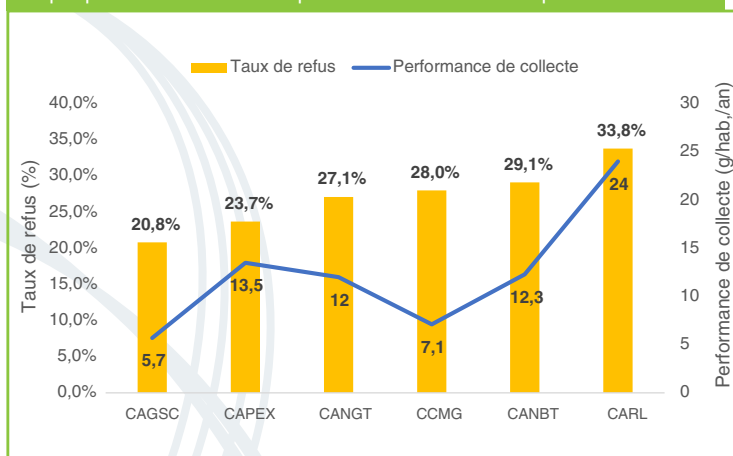
Les caractérisations des EMR collectés en Guadeloupe menées en 2022 ont mis en avant les éléments suivants :

- un taux de refus moyen de 28,4 % en Guadeloupe supérieur au taux de refus national pour un flux multi-matériaux (24,4 %) ;
- un écart significatif sur la qualité du tri selon les modalités de collecte : un taux de refus moyen de 23,4 % en apport volontaire, proche de la valeur nationale contre 35,5 % en porte-à-porte ;
- des taux de refus variables entre les EPCI guadeloupéens : un minimum de 20,8 % à la CA Grand Sud Caraïbe et un maximum de 33,8 % à la CA Riviera du Levant.

Graphique 7. Composition EMR (résultats MODECOM Guadeloupe - 2022)



Graphique 8. Taux de refus et performances de collecte par EPCI en 2022



Ces chiffres sont issus des caractérisations menées en Guadeloupe et non des caractéristiques des collectivités en entrée de centre de tri qui ne présentent pas les mêmes résultats.

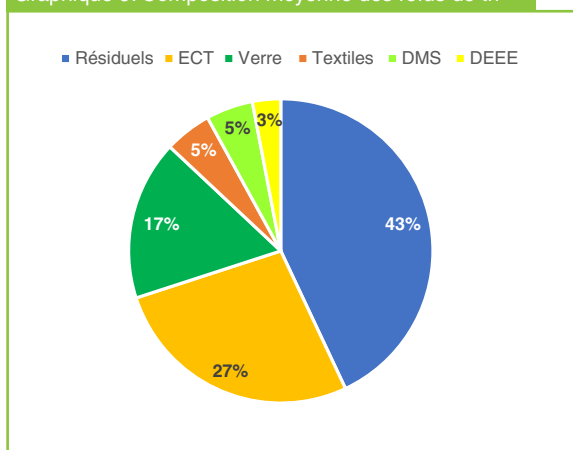
On observe des écarts significatifs entre les EPCI guadeloupéens et notamment :

- sur le territoire de la CARL où les usagers bénéficient tous d'une collecte des EMR en porte-à-porte (hors La Désirade), les performances de collecte sont les plus élevées de Guadeloupe mais le taux de refus est aussi le plus important ;
- à l'inverse, sur le territoire de la CAGSC où les usagers déposent leurs EMR dans des bornes d'apport volontaire uniquement (hors Les Saintes), les performances sont les plus faibles mais la qualité est la meilleure.

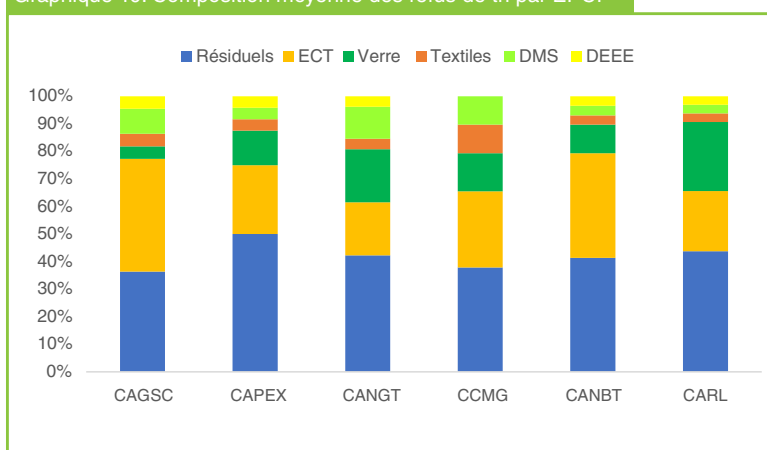
La composition des refus de tri montre que :

- les usagers maîtrisent mal les consignes de tri :
 - plus d'un quart des refus sont des emballages compris dans l'extension de tri des plastiques, non applicable en Guadeloupe (pots et barquettes, films...),
 - le verre est trié mais pas orienté vers le bon contenant (17% des refus EMR sont du verre) ;
- une partie des usagers dépose leurs déchets sans tri ou distinction de flux : 43% des refus de tri sont des déchets ne faisant l'objet d'aucune consigne de tri, ni EMR, ni aucune autre filière.

Graphique 9. Composition moyenne des refus de tri



Graphique 10. Composition moyenne des refus de tri par EPCI



L'objectif du PRPGD est d'optimiser les performances de tri et de diminuer le taux de refus de tri, des emballages et du papier, de 20% en 2026.

En 2022, **2 087 tonnes de refus de tri d'EMR** ont été enfouies en installation de stockage de déchets non dangereux.

2.3.3 VERRE 3 650 t



2.3.3.1 Organisation de la collecte

L'organisation de collecte du verre n'a pas évolué entre 2021 et 2022. L'apport volontaire du verre est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : exclusivement en apport volontaire ;
- le mode de gestion : prestation, mixte.

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Verre	Mixte PAP/AV C1 Mixte	AV Prestation	AV Prestation	AV Prestation	AV Prestation	AV Régie

PAP : Porte-à-porte / AV : Apport volontaire

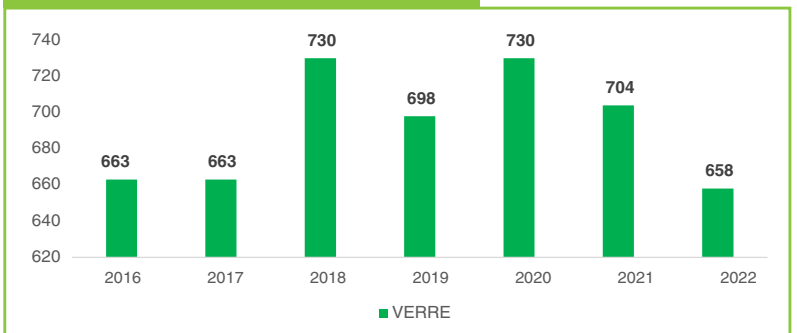
En 2022, toutes les communes, sauf Goyave, bénéficient d'un dispositif de tri du verre. Ainsi, 98% du territoire est couvert par la collecte du verre en apport volontaire.

En 2022, **658 bornes de verre** étaient disposées dans les différentes communes de la Guadeloupe (6,5% par rapport à 2021) soit **une borne pour 568 habitants**.

Le déficit en bornes d'apport volontaire est particulièrement marqué sur les communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre, Grand Sud Caraïbe et la Riviera du Levant.

	VERRE
CA Grand Sud Caraïbe	554 hab.
CA du Nord Basse-Terre	885 hab.
CA La Riviera du Levant	782 hab.
CA Cap Excellence	457 hab.
CA du Nord Grande-Terre	449 hab.
CC de Marie-Galante	457 hab.
Total Guadeloupe	568 hab.

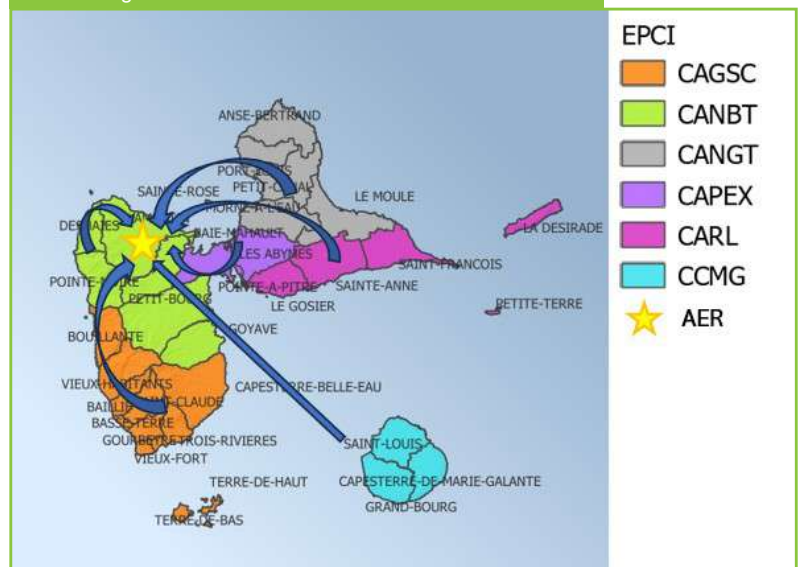
Graphique 4. Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire de Verre entre 2016 et 2022



2.3.3.2 Organisation du traitement

Le verre collecté en apport volontaire est acheminé vers le centre de tri AER, situé à la Jaula au Lamentin. AER est chargé de trier le verre et de le broyer afin de constituer du gravier ou sable de verre utilisé localement.

Carte 5. Organisation du traitement du verre



2.3.3.3 Quantités collectées et traitées

En 2022, **3 650 tonnes de verre** ont été collectées en Guadeloupe.

Depuis 2019, on observe une progression du geste de tri avec une hausse de 43% des tonnages collectés par le service public grâce au déploiement progressif des dispositifs de collecte dans les communes non desservies. L'année 2022 marque une hausse des tonnages (+12% par rapport à 2021).

En Guadeloupe, le ratio de verre collecté en apport volontaire est de **9,5 kg/hab. en 2022** contre 6,6 kg/hab. en 2019.

COMPARAISON NATIONALE VERRE

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 36 kg/hab. en 2020¹ (France métropolitaine – toutes typologies d'habitat confondues) et 9 kg/hab. en 2019 dans les DROM-COM². La collecte de verre en Guadeloupe reste largement inférieure aux valeurs de référence nationale.



Sources :

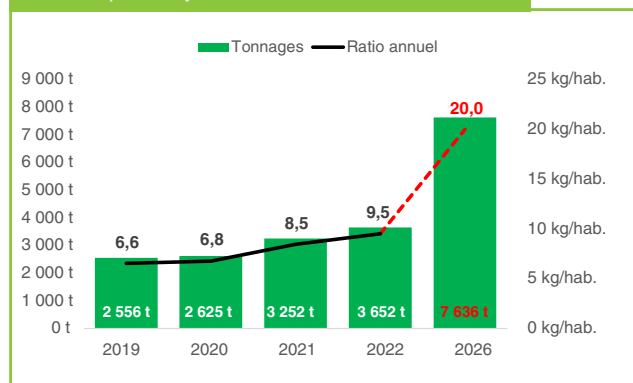
¹ Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - données 2020 - ADEME

² Fichier base référentiel régional matrice des coûts DROM-COM - donnée 2019 - ADEME

Les marges de progression restent importantes sur ce flux : en moyenne, les OMR collectées contiennent encore 10% de verre en Guadeloupe, soit un potentiel de plus de 30 kg/hab./an supplémentaires (source : caractérisation MODECOM sur le flux OMR 2022 – Guadeloupe).

Cependant, les performances de collecte sont en dessous des attentes du PRPGD en 2026.

Graphique 11. Bilan du Verre collectés depuis 2019 en Guadeloupe et objectif du PRPGD en 2026

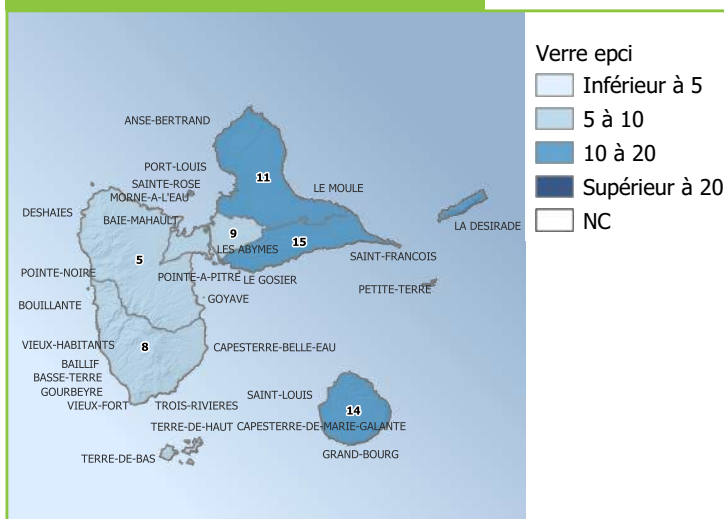


Les disparités de collecte entre les EPCI restent importantes.

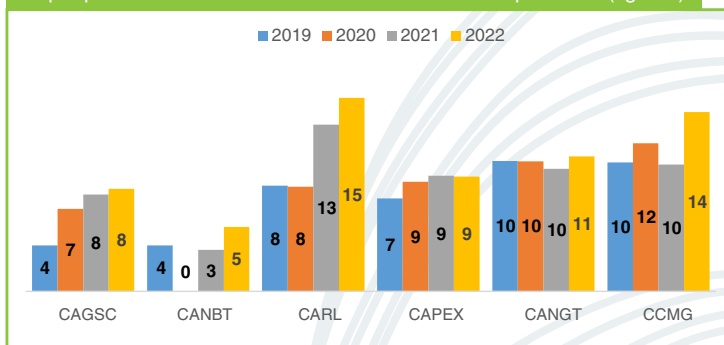
Même si le ratio a globalement augmenté pour tous les EPCI entre 2019 et 2022, cette progression est particulièrement marquée pour :

- la CAGSC (+123%) grâce au déploiement progressif de bornes d'apport volontaire sur l'ensemble des communes ;
- la CARL (+83%) qui obtient en 2022 le ratio le plus élevé de Guadeloupe (15 kg/hab./an).

Carte 6. Ratio verre



Graphique 12. Évolution des ratios de verre collectés par EPCI (kg/hab)



2.4 Déchets occasionnels

102 300 t
en 2022

Les Déchets Occasionnels sont les déchets de l'activité domestique des ménages, qui de par leur volume ou leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères.

2.4.1 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE 54 800 t

2.4.1.1 Organisation de la collecte

La quasi-totalité des EPCI collecte les déchets verts et encombrants en porte-à-porte. En complément de ces deux collectes, une partie des EPCI collecte séparément les DEEE et la ferraille.

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Encombrants	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP
	C1	C0,25 - C0,5	C0,5	C0,25 - C1	C1	C1 - C3
	Mixte	Prestation	Prestation	Prestation	Régie	Régie
Déchets verts	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	
	C1	C0,25 - C0,5	C0,5	C0,25 - C0,5	C1	
	Mixte	Prestation	Prestation	Prestation	Régie	
Ferraille	PAP		Mixte	PAP	PAP	
	C1		PAP/AV	C0,25	C1	
	Régie		C0,5	Prestation	Régie	
DEEE	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	
	C1	C0,25 - C0,5	C0,25 - C0,5	C0,25	C1	
	Régie	Régie	Prestation	Prestation	Régie	
Cartons				PAP		
				C6		
				Prestation		

PAP : Porte-à-porte / AV : Apport volontaire
Sources : CASBT, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG

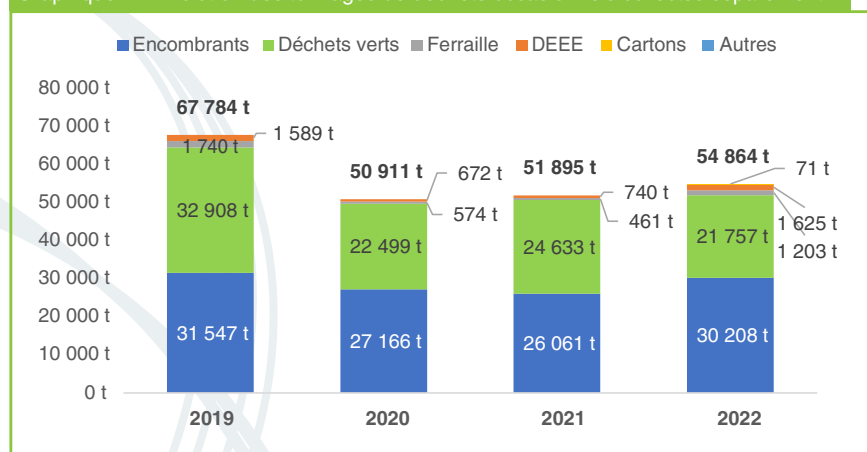
2.4.1.2 Quantités collectées

En 2022, 54 860 t de déchets occasionnels ont été collectés au domicile des usagers, soit 147 kg/hab./an. Les encombrants et les déchets verts représentent 95 % des déchets occasionnels collectés hors déchèteries. Les autres déchets occasionnels (DEEE, ferraille, cartons) collectés séparément représentent seulement 5 % des tonnages.

On note une nette baisse des tonnages de déchets occasionnels collectés en porte-à-porte entre 2019 et 2022 (-19%), sur l'ensemble des flux. Les tonnages ont augmenté de 6 % par rapport à 2021, du fait de la reprise d'un service de collecte à la normale après des arrêts successifs en 2020 et 2021 durant la crise sanitaire et les mouvements sociaux.

Cependant, une partie des EPCI n'a qu'une connaissance partielle des tonnages de déchets occasionnels collectés en porte-à-porte : ceux-ci sont intégrés aux flux de déchèteries et les tonnages issus de ces collectes en porte-à-porte ne sont alors que des estimations.

Graphique 14. Évolution des tonnages de déchets occasionnels collectés séparément



2.4.2 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES 47 500 t

2.4.2.1 Parc de déchèteries et maillage

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Les conditions d'accès à ces espaces font l'objet d'un règlement de déchèterie. En Guadeloupe, les déchèteries accueillent gratuitement les ménages et pour la plupart, acceptent les déchets des professionnels sans facturation.

Ces installations sont aménagées pour recevoir les déchets particuliers et volumineux tels que :

- les déchets encombrants et déchets d'élément d'ameublement (DEA) ménagers ;
- certains déchets dangereux ;
- les huiles de friture
- les huiles de vidange ;
- les gravats ;
- le bois ;
- les végétaux ;
- les métaux ;
- les cartons volumineux ;
- les emballages ménagers...

Tableau 12. Nombre de déchèterie et point de regroupement par EPCI (hors déchèterie professionnelle)

EPCI	Nombre de déchèteries	Nombre d'habitants par déchèterie
CA Grand Sud Caraïbe	3	37 850 hab. ¹
CA du Nord Basse-Terre	3	25 862 hab.
CA La Riviera du Levant	3	31 767 hab. ²
CA Cap Excellence	3	32 587 hab.
CA du Nord Grande-Terre	2	28 060 hab.
CC de Marie-Galante	1	10 512 hab.
Total Guadeloupe	15	25 751 hab.

¹ Hors déchèterie de Terre-de-Bas, accessible uniquement aux habitants de l'île

² Hors déchèterie de la Désirade, accessible uniquement aux habitants de l'île.

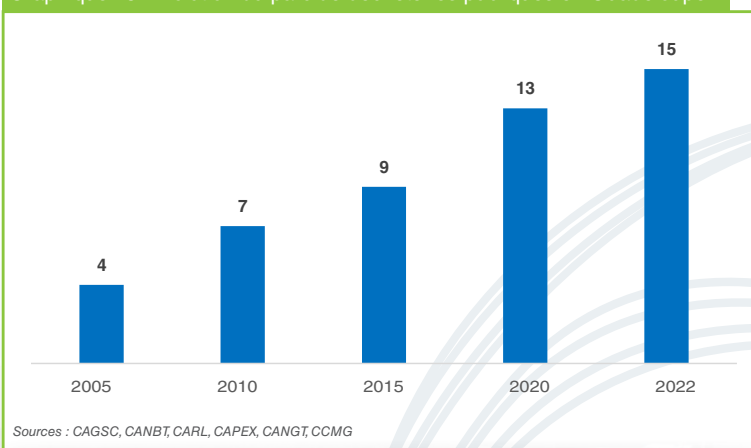
En 2022 la Guadeloupe est pourvue de **15 déchèteries** destinées aux ménages, soit une déchèterie pour 25 571 habitants contre 14 532 habitants à l'échelle nationale.

À noter qu'une des déchèteries situées sur le territoire de Cap Excellence est entièrement gérée par le SYVADE (haut-de-quai et bas-de-quai).

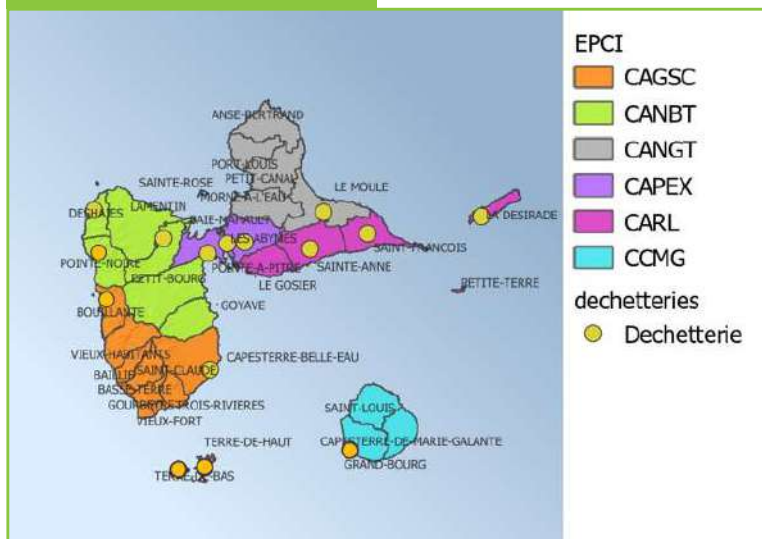
Le réseau de déchèteries publiques et point de regroupement continue à se développer sur le territoire. On note que 2 nouvelles déchèteries (Bouillante et Terre de Bas) ont ouvert en 2022 sur le territoire de la CAGSC, largement sous dotée jusque-là.

Le réseau de déchèteries continuera de se densifier dans les 5 prochaines années afin de tendre vers l'objectif du PRPGD d'une déchèterie pour 15 000 habitants. En moyenne, en France, on compte une déchèterie pour 14 400 habitants en 2021.

Graphique 15. Évolution du parc de déchèteries publiques en Guadeloupe



Carte 7. Localisation des déchèteries



2.4.2.2 Quantités collectées en déchèteries

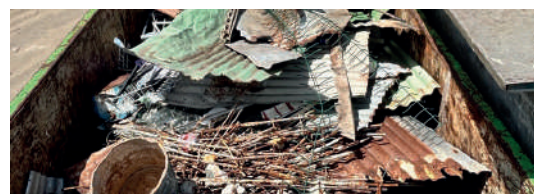
Tableau 13. Tonnages des déchets collectés en déchèterie			
Grand flux	Flux	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Encombrants	Tout -venant	14 525 t	19 125 t
	Mobilier	558 t	1 388 t
	Pneu	93 t	97 t
	Encombrants	15 176 t	20 610 t
Déchets verts	Déchets verts	13 479 t	15 646 t
	Déchets verts	13 479 t	15 646 t
Matériaux recyclables	Cartons	704 t	778 t
	Ferraille	5 349 t	6 668 t
	Verre	236 t	208 t
	Emballages	55 t	317 t
	Matériaux recyclables	3 455 t	7 971 t
Déblais et gravats	Déblais et gravats	751 t	644 t
	Déblais et gravats	751 t	644 t
Déchets dangereux	DEEE	1 971 t	2 534 t
	Lampes	3 t	1 t
	Piles et accumulateurs	7 t	8 t
	Huiles de vidange	48 t	15 t
	Déchets dangereux des ménages	48 t	101 t
	DASRI	0 t	0 t
	Déchets dangereux	2 076 t	2 658 t
Autres déchets	Huiles végétales	2 t	2 t
	Autres déchets	0 t	11 t
	Autres déchets	2 t	13 t
	TOTAL Déchèteries	37 828 t	47 542 t
	Évolution inter-annuelle	7 %	26 %
	Ratio annuel	98 kg/hab.	124 kg/hab.
	Ratio journalier	0,3 kg/hab.	0,3 kg/hab.

Les déchets des déchèteries représentent 20 % des déchets pris en charge par le service public.

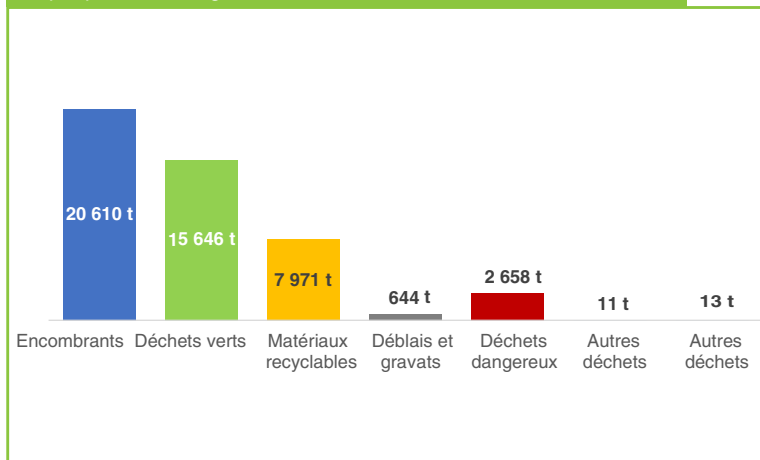
En 2022, ce sont **47 320 t** qui ont été collectées dans les déchèteries de la Guadeloupe, représentant une augmentation de 13 % par rapport à 2019. **Le ratio s'élève à 124 kg/hab.** En comparaison, en moyenne en France, le ratio de déchets collectés en déchèteries était de 183 kg/hab. en 2020.

Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'ouverture des nouvelles déchèteries ainsi que par le changement de comportement des usagers.

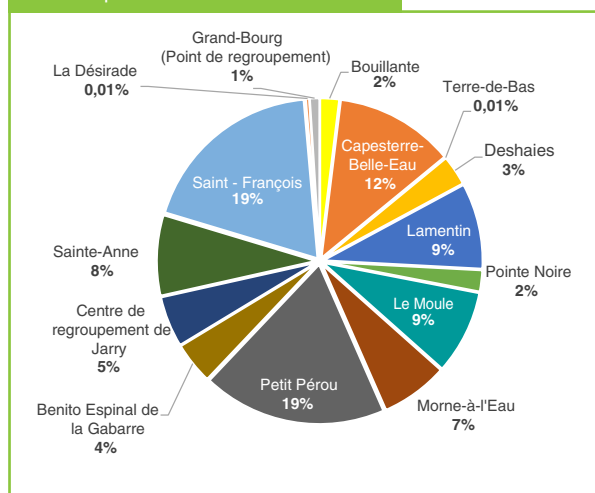
Les flux majoritairement rapportés en déchèteries sont les tout-venant. En effet, ce flux représente 40 % des apports en déchèterie, soit environ 19 125 t.



Graphique 16. Tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2022



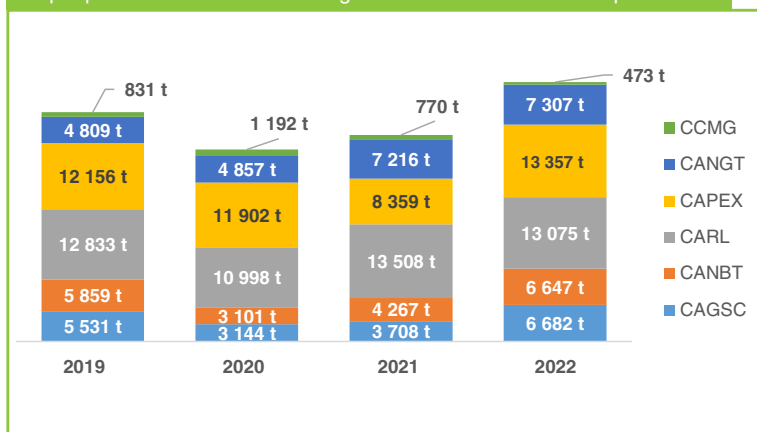
Graphique 17. Répartition des tonnages collectés par déchèterie



Il existe des écarts importants entre les EPCI. L'utilisation des déchèteries est très variable. On constate que les déchèteries de Saint-François et de Petit Pérou aux Abymes réceptionnent 38% des tonnages totaux apportés en déchèteries. Ces performances sont dues à la concentration importante de la population et d'activités économiques sur ces secteurs (bien que les professionnels soient en théorie interdits à la déchèterie de Petit Pérou depuis 2020).

Les tonnages réceptionnés en déchèteries ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 à l'exception des déblais et gravats. La baisse observée en 2021 s'explique par les fermetures de déchèteries durant les mouvements sociaux en 2021. Cependant, la création de nouveaux sites en 2022, a permis de capter de nouveaux gisements.

Graphique 18. Évolution des tonnages collectés en déchèteries par EPCI



2.4.3 BILAN DES DÉCHETS OCCASIONNELS 102 300 t

Au total, ce sont 102 300 tonnes de déchets occasionnels qui ont été collectés en Guadeloupe en 2022.

Si la majorité de ces déchets reste encore collectée en porte-à-porte, la part collectée via le réseau de déchèteries ne cesse de progresser depuis ces dernières années, pour atteindre 46% en 2022. L'ouverture de nouveaux sites pourra certainement permettre de faire définitivement basculer cette proportion en faveur des déchèteries.

Tableau 14. Bilan des déchets occasionnels

	2019	2020	2021	2022
Collectes séparées	62%	59%	58%	54%
Déchèteries	38%	41%	42%	46%
Total	100%	100%	100%	100%

Le bilan peut être fait sur les principaux flux.

- **Encombrants tout-venant**

En 2022, 49 300 t d'encombrants ont été collectés, soit un ratio de **129 kg/hab.**, contre 40 600 t en 2021 pour un ratio de 106 kg/hab.

On constate que 61 % du flux encombrants des ménages a été collecté en porte-à-porte, soit 30 200 t.

Entre 2019 et 2022, on note une augmentation de 7 % des tonnages globaux d'encombrants, avec une augmentation progressive de la part des encombrants emmenés en déchèterie (32 % en 2019 contre 39 % en 2022).

- **Déchets verts**

En 2022, ce sont un total de 37 400 t collectées, soit 98 kg/hab./an, dont 58 % en porte-à-porte. Les tonnages de déchets verts ont nettement baissé entre 2019 et 2020, pour se maintenir ensuite.

Entre 2021 et 2022, les déchets verts ont représenté respectivement 65 et 58 % du flux collecté en porte-à-porte.

On constate également sur ce flux un basculement progressif des collectes en porte-à-porte vers les déchèteries : 35 % des tonnages de déchets verts étaient directement amenés en déchèteries en 2019 contre 42 % en 2022.

- **Déchets métalliques**

En 2022, ce sont 7 870 t de ferrailles qui ont été collectées en déchèterie et en porte-à-porte, soit 21 kg/hab./an, avec une augmentation de 35 % par rapport à 2021. La très grande majorité de ces déchets sont directement déposés en déchèteries (85 % des tonnages).

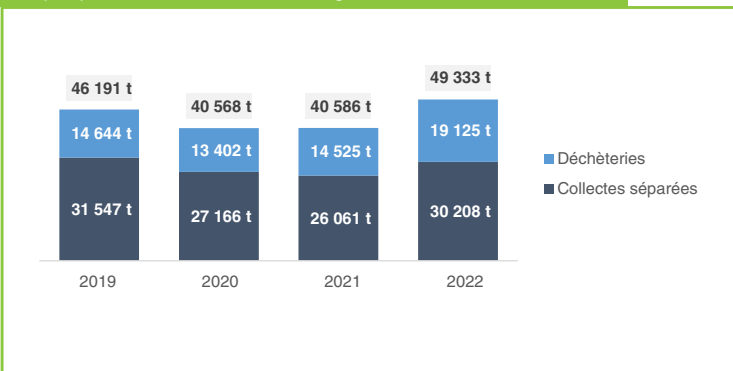
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques**

En 2022, ce sont 4 160 t de DEEE qui ont été collectées par les EPCI, soit 11 kg/hab./an, dont 61 % en déchèterie et 39 % collectées en porte-à-porte.

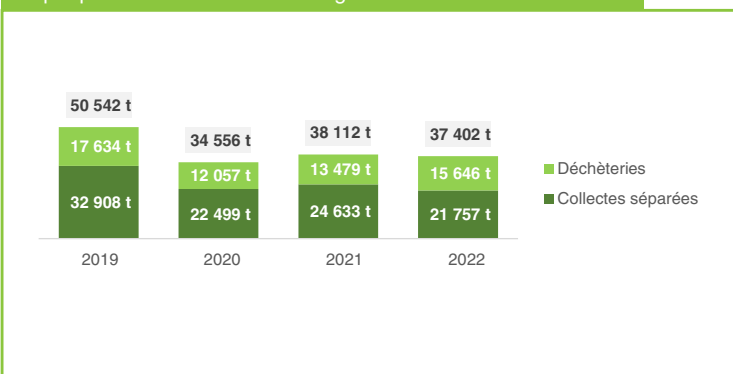
Entre 2019 et 2022, la quantité de DEEE collectés en déchèterie a augmenté de 23 %.

Entre 2021 et 2022, la quantité de DEEE collectés en déchèterie et en porte-à-porte a augmenté de 53 %. Ainsi, la tendance entre 2019 et 2022 correspond à une hausse de 14 %.

Graphique 19. Évolution des tonnages d'encombrants collectés



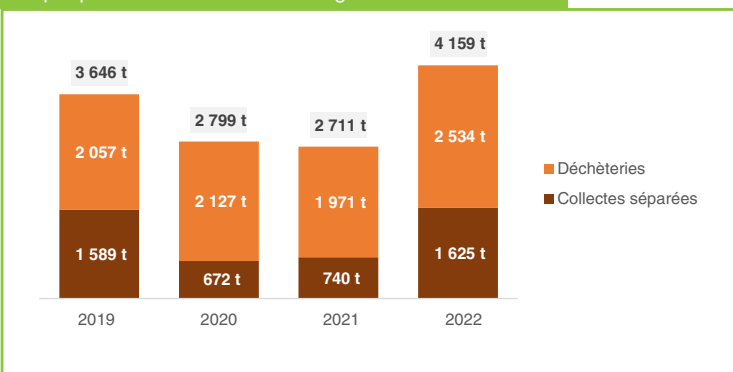
Graphique 20. Évolution des tonnages de déchets verts collectés



Graphique 21. Évolution des tonnages déchets métalliques collectés



Graphique 22. Évolution des tonnages de DEEE collectés



■ 2.5 Bilan des déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

239 460 t
en 2022

2.5.1 PRODUCTION ET RATIO DES DMA

Les déchets ménagers et assimilés comptabilisent les déchets quotidiens des ménages collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie et également les déchets occasionnels collectés hors déchèteries comme les encombrants, les déchets verts ou encore les DEEE.

Les DMA ont représenté dans leur ensemble en 2022, **239 460 t collectées par le service public soit un ratio de 624 kg/hab./an.**

Une baisse de près de 20 kg/hab./an est observée par rapport à 2019 où 251 570 t de DMA avaient été collectées (soit - 4,8%).

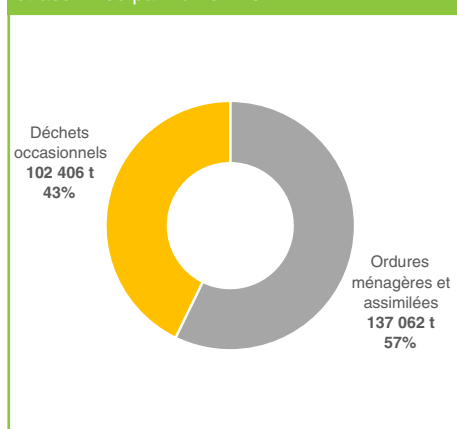
Tableau 15. Bilan des DMA et objectif du PRPGD

Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022	Objectif du PRPGD en 2026	Moyenne nationale 2019
251 567 t 638 kg/hab.	213 102 t 645 kg/hab.	222 268 t 578 kg/hab.	239 468 t 624 kg/hab.	204 933 t 559 kg/hab.	582 kg/hab.

Tableau 16. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par flux

Grand flux	Flux	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution 2019 2022
Ordures ménagères et assimilées	Ordures ménagères résiduelles	124 051 t	128 395 t	- 6%
	Verre	3 252 t	3 652 t	+ 43%
	Papiers et emballages hors verre	5 243 t	5 016 t	+ 51%
	Ordures ménagères et assimilées	132 546 t	137 062 t	- 4%
Déchets occasionnels	Encombrants	26 061 t	30 208 t	- 4%
	Déchets verts	27 633 t	21 757 t	- 34%
	Ferraille	461 t	1 203 t	- 31%
	DEEE	740 t	1 625 t	+ 2%
	Cartons	0 t	71 t	
	Déchets des déchèteries	37 828 t	47 542 t	+ 13%
	Déchets occasionnels	89 722 t	102 406 t	- 7%
	TOTAL DMA	222 268 t	239 468 t	- 5%
	Ratio annuel	578 kg/hab.	624 kg/hab.	- 3%
	Ratio journalier	1,6 kg/hab.	1,7 kg/hab.	- 3%

Graphique 23. Tonnages de déchets ménagers et assimilés par flux en 2022



Les quantités de déchets pris en charge par le service public en Guadeloupe ont augmenté de 8% entre 2021 et 2022. Cependant il est à noter que la production de DMA entre 2019 et 2022 a diminué de 5%. Cela tend à montrer que l'année 2022 a retrouvé son niveau d'activité normal après des années 2020 et 2021 marquées par une forte baisse des activités économique et touristique (crise sanitaire et mouvement sociaux).

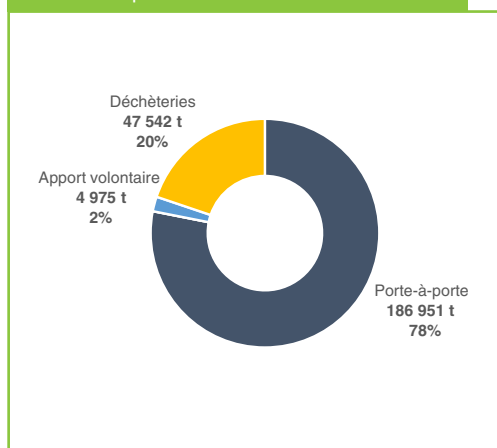
En 2022, les ordures ménagères et assimilés (OMA) représentent 57% des tonnages collectés par les EPCI.

Les collectes en porte-à-porte sont majoritaires puisque 78% des tonnages collectés par le service public de gestion des déchets viennent des différentes collectes chez l'habitant.

Le développement des bornes d'apport volontaire et du réseau de déchèteries devrait renforcer la part de ces modes de collectes dans les années à venir. Par ailleurs, le taux de collecte en déchèterie a évolué de +13% depuis 2019 grâce à l'ouverture de nouveaux sites en Guadeloupe.

Tableau 17. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte			
Grand flux	Flux	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	124 051 t	128 395 t
	Verre	42 t	155 t
	Papiers et emballages hors verre	3 487 t	3 537 t
	Encombrants	26 061 t	30 208 t
	Déchets verts	27 633 t	21 757 t
	Ferraille	461 t	1 203 t
	DEEE	740 t	1 625 t
	Cartons	0 t	71 t
	Porte-à-porte	179 475 t	186 951 t
Apport volontaire	Verre	3 210 t	3 496 t
	Papiers et emballages hors verre	1 756 t	1 478 t
	Apport volontaire	4 966 t	4 975 t
Déchèteries	Déchets des déchèteries	37 828 t	47 542 t
	Déchèteries	37 828 t	47 542 t
	TOTAL DMA	222 268 t	239 468 t
	Ratio annuel	578 kg/hab.	624 kg/hab.
	Évolution annuelle du ratio	5,2%	7,9%
	Ratio journalier	1,6 kg/hab.	1,7 kg/hab.

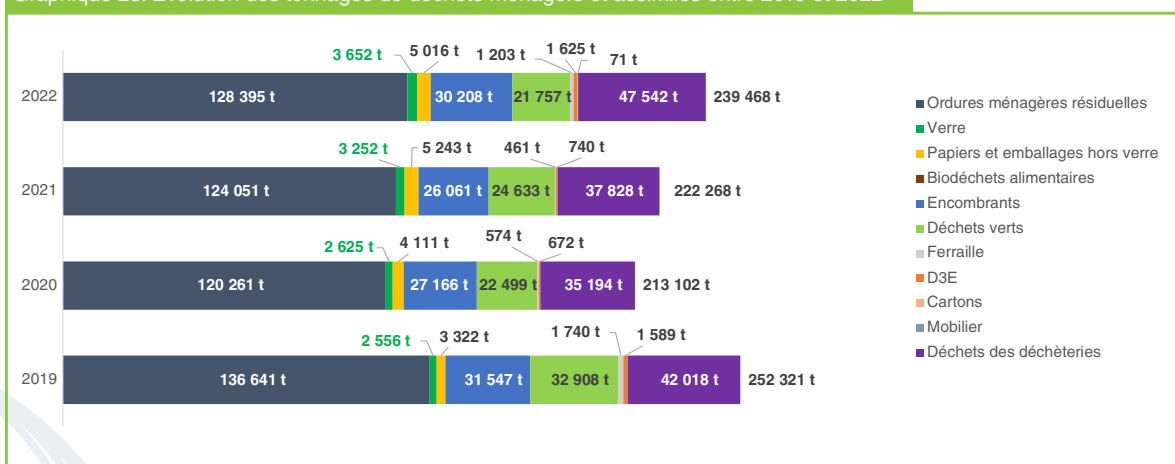
Graphique 24. Tonnages de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte en 2022



2.5.2 COMPOSITION DES DMA

Les DMA sont composés d'OMR à 54 % et de collectes réalisées en déchèteries à 20 %. Le reste est issu de collectes spécifiques : la collecte séparative des emballages/papiers, du verre, d'encombrants, de déchets verts, de ferrailles et de DEEE en porte-à-porte.

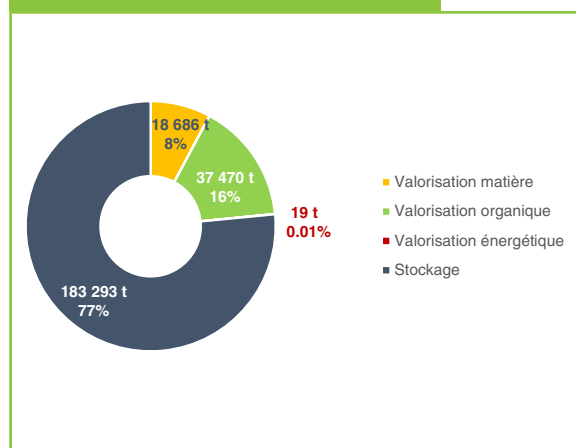
Graphique 25. Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés entre 2019 et 2022



2.5.3 VALORISATION DES DMA

En 2022, un quart des déchets produits en Guadeloupe a été valorisés (valorisation matière ou organique), le reste est encore enfoui dans les ISDND (le SYVADE et Energipole Espérance).

Graphique 26. Tonnages de DMA par mode de valorisation en 2022



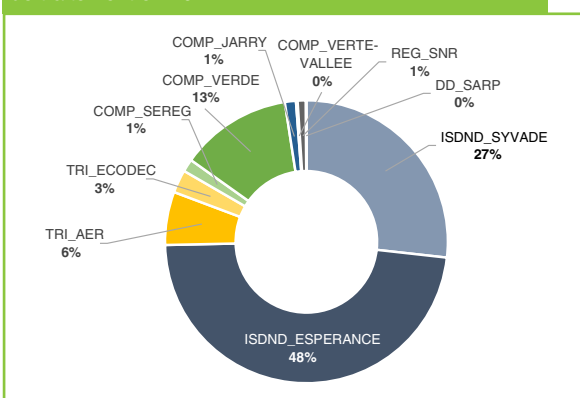
Les deux sites d'enfouissement sont les principales installations de traitement des DMA en Guadeloupe :

- l'ISDND Energipole Espérance à Sainte-Rose accueille 48 % des déchets ménagers et assimilés (OMR, tout-venant et refus de tri) ;
- l'ISDND de la Gabarre, appartenant au SYVADE, enfouit 27 % des DMA, essentiellement les déchets en provenance de ses adhérents.

Concernant les déchets verts, les tonnages sont reçus sur :

- la plate-forme de compostage de Baie-Mahault, géré par la SEREG, accueille les déchets verts produits sur le territoire du SYVADE ;
- Energipole Verte ;
- SGSGM à Petit-Canal ;
- Verte Vallée à Vieux-habitant.

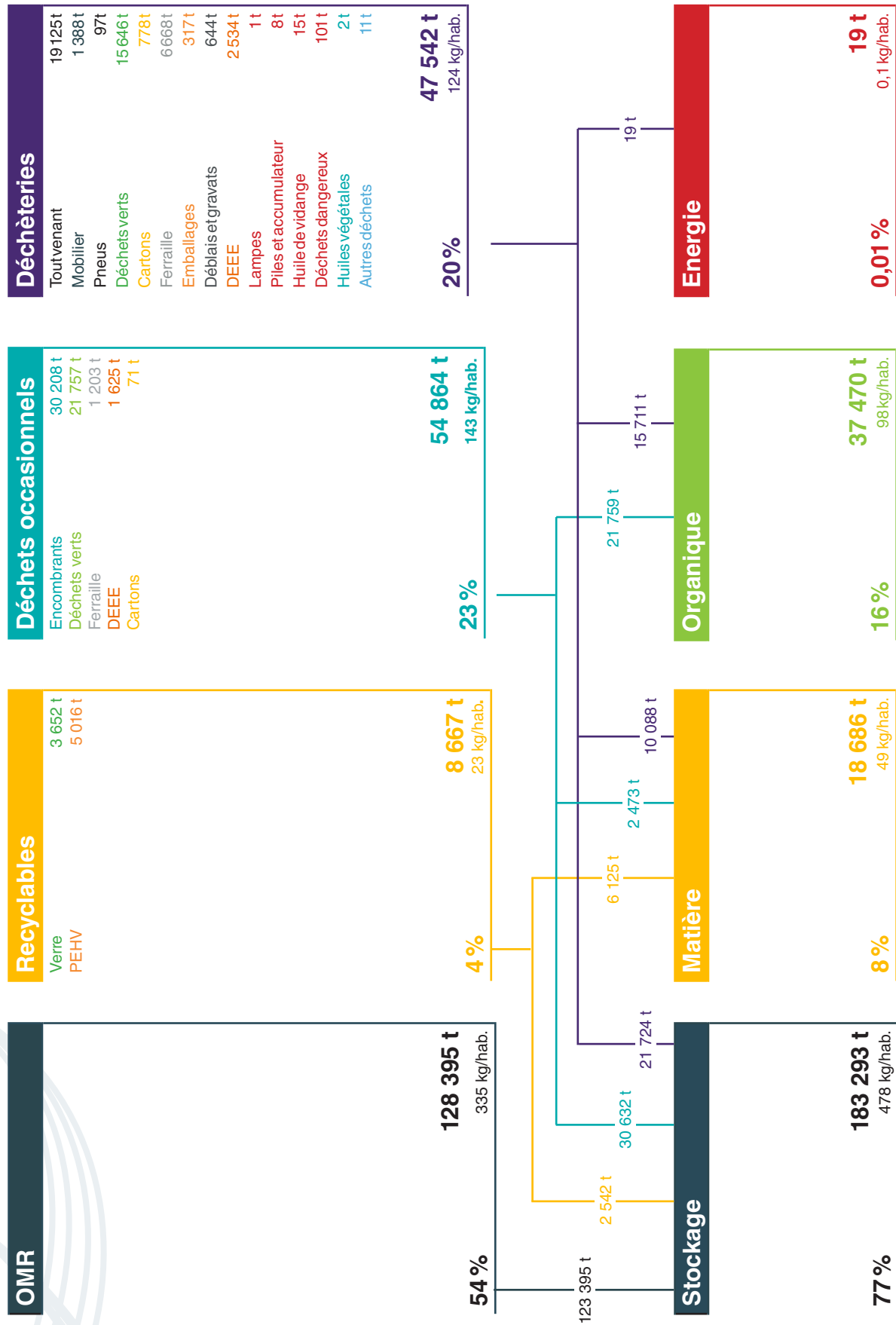
Graphique 27. Répartition de DMA traités par installation de traitement en 2022



Valorisation des DMA par type de déchets et par installation en 2022

	Déchets résiduels	Encombrants	Matériaux recyclables	Déchets verts	Déblais et gravats	Déchets dangereux	Autres déchets
ISDND La Gabarre (SYVADE)	47 917 t	16 106 t					
ISDND Espérance (Energipole)	80 478 t	33 231 t			644 t		
Centre de tri AER		1 388 t	9 004 t			4 159 t	
Centre de tri ECODEC (Energipole)		97 t	6 182 t				9 t
Compostage Baie-Mahault (SEREG)				3 450 t			
Compostage Verte (Energipole)				30 464 t			
Compostage de Jarry				3 033 t			
Compostage Verte Vallée				455 t			
SARP Caraïbe						125 t	4 t
Regroupement SNR			2 236 t				
Janky Environnement			491 t				
TOTAL DMA	128 395 t	50 818 t	17 913 t	37 402 t	644 t	4 284 t	13 t

Déchets Ménagers et Assimilés - 239 468 t EN 2022



OMR

128 395 t	335 kg/hab.
54 %	

Recyclables

Verre	3 652 t
PEHV	5 016 t
8 667 t	23 kg/hab.
4 %	

Déchets occasionnels

Encombrants	30 208 t
Déchets verts	21 757 t
Ferraille	1 203 t
DEEE	1 625 t
Cartons	71 t
54 864 t	143 kg/hab.
23 %	

Déchèteies

Toutvenant	19 125 t
Mobilier	1 388 t
Pneus	97 t
Déchets verts	15 646 t
Cartons	778 t
Ferraille	6 668 t
Emballages	317 t
Déblais et gravats	644 t
DEEE	2 534 t
Lampes	1 t
Piles et accumulateur	8 t
Huile de vidange	15 t
Déchets dangereux	101 t
Huiles végétales	2 t
Autres déchets	11 t
47 542 t	124 kg/hab.
20 %	

Stockage

123 395 t	
2 542 t	
30 632 t	
21 724 t	
183 293 t	478 kg/hab.
77 %	

Matière

6 125 t	
2 473 t	
10 088 t	
18 686 t	49 kg/hab.
8 %	

Organique

21 759 t	
15 711 t	
37 470 t	98 kg/hab.
16 %	

Energie

19 t	
19 t	0,1 kg/hab.
0,01 %	

3 LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE) en Guadeloupe

107 900 t
en 2022

Les déchets d'activités économiques peuvent être collectés par le service public ou par des opérateurs privés, en contrat direct avec les entreprises du territoire. Dès lors qu'un DAE est collecté en mélange avec les déchets des ménages, par le service public de gestion des déchets (SPGD), il devient un déchet « assimilé » à ceux des ménages et est intégré aux flux de déchets ménagers et assimilés (DMA)

Une entreprise, en tant que producteur de déchets ou détenteur de déchets, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation. Elle en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (article L541-2).

Ce principe s'applique également aux structures publiques : mairies, administrations, établissements publics...

Les producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages doivent donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation et s'assurer de la bonne fin de leur élimination ou valorisation.

3.1 Prévention des DAE

La prévention des déchets auprès des professionnels du territoire passe par des actions de prévention, de communication et de sensibilisation à la gestion des déchets générés par les activités économiques.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe (CCI-IG) a réalisé un Guide des déchets à destination des professionnels (<https://www.guidedechets-gp.fr/>) pour faciliter l'accès à une information précise dans les secteurs d'activité du réemploi et de la valorisation des déchets. **La CCI-IG réalise également des pré-diagnostic en entreprise** permettant d'identifier des potentialités d'économie circulaire pour aider les entreprises à améliorer leurs performances environnementales et à progresser dans une démarche de prévention des pollutions et des risques.

En 2022, la CCI-IG a réalisé 25 diagnostics d'entreprises qui ont permis de mettre en avant la nécessité des actions de prévention sur les biodéchets.

Également, Synergiles coordonne depuis 2019, la démarche d'**Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** qui vise à optimiser et mutualiser les ressources sur le territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets ou d'équipements. Cette démarche d'EIT a permis de réaliser plusieurs opérations en Guadeloupe telles que :

- le déploiement de la plateforme de bourses aux ressources et matériaux, Karu Exchange, dédiée aux professionnels ;
- le réemploi des matériaux, une action essentielle dans le secteur du BTP afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans le cadre de chantier de réhabilitation/ rénovation pour mieux optimiser le réseau de leurs matériaux ;
- une gestion optimisée des biodéchets et des déchets de palettes pour permettre aux producteurs de biodéchets de trouver les apporteurs de solutions en fonction de leurs besoins pour aller vers une meilleure gestion des biodéchets. Le même travail a été réalisé pour optimiser les déchets de bois, essentiellement des palettes.

Aussi, CAP Excellence a mené en novembre 2022 une action de sensibilisation à l'attention des professionnels de son territoire avec la diffusion d'un courrier informant de la réglementation relative à la gestion de leurs déchets et d'une plaquette portant sur le tri 7 flux.

Il est à noter que les actions portées sont davantage orientées sur le tri, la collecte et la réglementation des déchets générés que sur la prévention pour la réduction en amont de la production de déchets d'activités économiques.



3.2 Les gisements des DAE 92 540 t

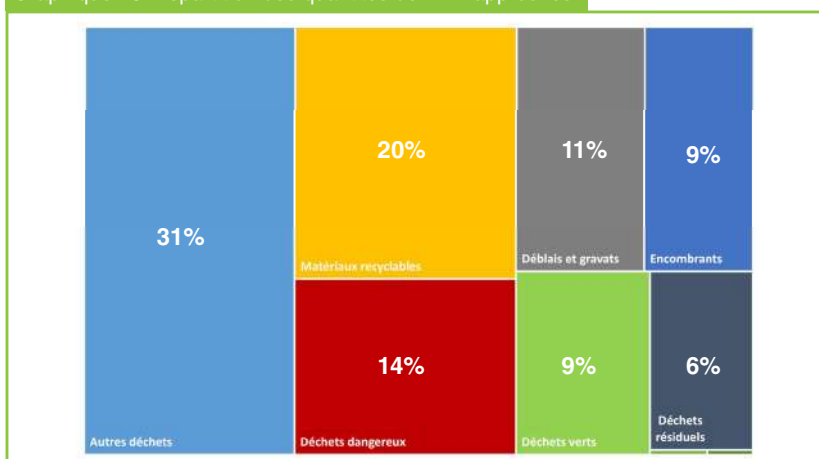
Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui **mal connus en Guadeloupe**. Afin d'appréhender ces tonnages, la méthode la plus appropriée consiste à **retirer la part des tonnages de DMA au total des tonnages réceptionnés dans les différentes installations de pré-traitement ou de traitement de l'archipel**.

Le tableau suivant présente l'estimation des DAE en 2021 par type de déchets :

Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE
Autres déchets	29 119 t	31%
Matériaux recyclables	18 120 t	20%
Déchets dangereux	12 528 t	14%
Déblais et gravats	10 169 t	11%
Déchets verts	7 900 t	9%
Encombrants	8 635 t	9%
Déchets résiduels	5 922 t	6%
Biodéchets alimentaire	85 t	0,1%
Autres organiques	67 t	0,1%
Total	92 545 t	

NB : les informations concernant la SEREG sont manquantes, incomplètes ou non vérifiées

Graphique 28. Répartition des quantités de DAE approchés



Les autres déchets incluant les véhicules hors d'usages, les boues, huiles alimentaires... représentent un quart des déchets d'activités économiques estimés. Les matériaux recyclables comprenant le verre, les cartons, les métaux et le bois arrivent en 2ème position avec 20%.

3.2.1 LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES 15 320 t

En plus des déchèteries publiques, il existe des déchèteries dédiées exclusivement aux professionnels.

Le **diagnostic de la situation actuelle (2022)**, fait ressortir **deux déchèteries professionnelles** sur le territoire - **SGSGM La déchèterie professionnelle de Jarry et Ecompagnie**. Ecompagnie à l'inverse d'SGSGM est spécialisée uniquement dans les déchets dangereux.

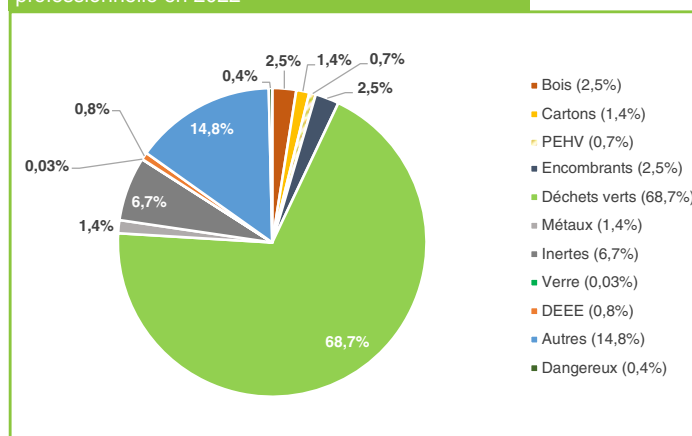
Il est à noter qu'un **3^e projet de déchèterie professionnelle** (SGSGM) est en cours à Morin Saint-Claude et devrait voir le jour en septembre 2024.

En 2022, **15 320 tonnes de déchets** ont été déposées par les entreprises ou administrations à la déchèterie de Jarry et à la déchèterie d'Ecompagnie, dont 70% de déchets verts.



Flux	DCT PRO SGSGM	DCT PRO Ecompagnie
Bois	382 t	
Cartons	211 t	
PEHV	104 t	
Encombrants	380 t	
Déchets verts	10 527 t	
Métaux	211 t	
Inerte	1 028 t	
Verre	5 t	
DEEE	117 t	
Autres	2 262 t	
Dangereux	29 t	64 t
Total	15 256 t	64 t

Graphique 29. Tonnages réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2022



3.3 Valorisation des DAE

Les déchets produits et collectés en Guadeloupe sont dirigés vers différentes installations afin d'y être pré-traités ou traités. On recense les principales installation avec plus de 80% des tonnages traités :

- 2 installations de stockage des déchets non dangereux ;
- 3 centres de tri des recyclables ;
- 1 installation de traitement des déchets verts ;
- 1 installation de traitement des déchets dangereux.

Carte 8. Localisation principales installation de traitement en Guadeloupe



En 2022, **92 545 tonnes de DAE** ont été produites en Guadeloupe, dont près des trois quarts ont bénéficié d'une valorisation matière ou organique.

Graphique 30. Valorisation des DAE en 2022

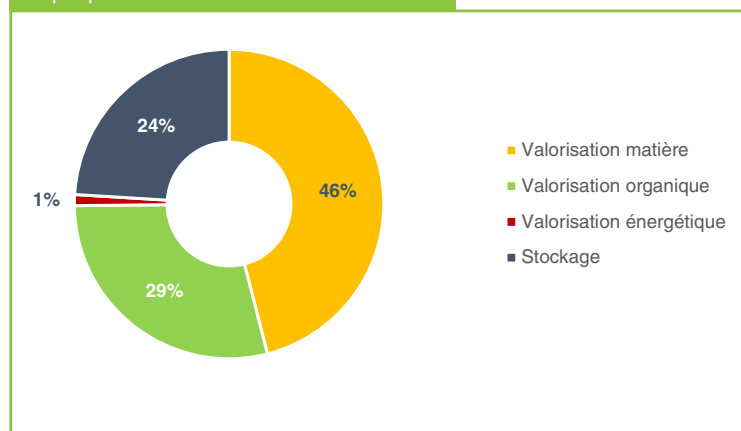


Tableau 21. Approche des DAE par traitement en 2022

Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE	Valorisation			Stockage
			Matière	Organique	Energétique	
Déchets résiduels	5 922 t	6%	0 t	0 t	0 t	5 922 t
Encombrants	8 635 t	9%	1 593 t	458 t	3 t	0 t
Matériaux recyclables	18 120 t	20%	12 505 t	722 t	375 t	5 026 t
Biodéchets alimentaires	85 t	0,1%	0 t	77 t	0 t	8 t
Déchets verts	7 900 t	9%	2 554 t	4 910 t	0 t	805 t
Autres organiques	67 t	0,1%	0 t	32 t	0 t	36 t
Déblais et gravats	10 169 t	11%	6 821 t	764 t	0 t	1 116 t
Déchets dangereux	12 528 t	14%	8 564 t	1 889 t	612 t	2 167 t
Autres déchets (boues, VHU, huiles alimentaire...)	29 119 t	31%	8 638 t	16 636 t	25 t	6 146 t
TOTAL	92 545 t		40 675 t	25 488 t	1 015 t	21 226 t

Déchets d'activités économiques - 92 545 t EN 2022

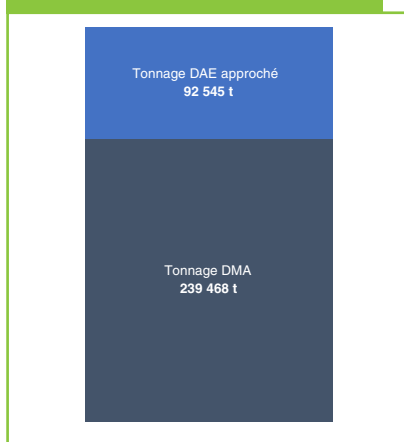


4 SYNTHÈSE DU TRAITEMENT en Guadeloupe

4.1 Les chiffres clés

En 2022, plus des 332 000 tonnes de déchets ont été produits et collectés en Guadeloupe : près de 75 % sont des DMA collectés par le service public (plus 239 000 tonnes).

Graphique 31. Tonnages entrants en installations de traitement en 2022



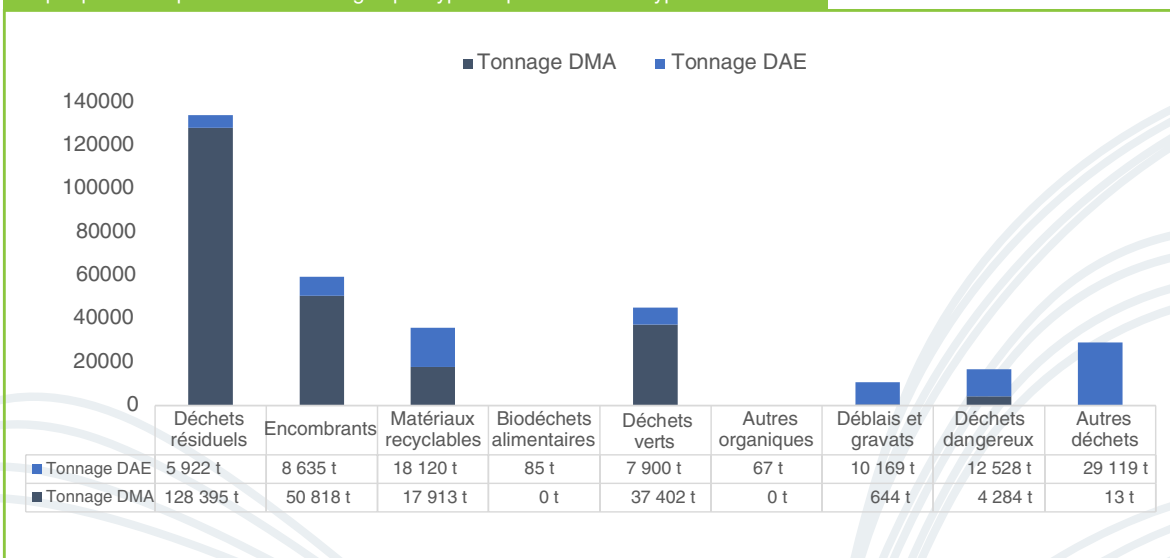
4.2 La répartition DMA/DAE

Selon les types de déchets produits, la répartition selon l'origine varie. Toutefois, les **3 flux majoritairement collectés sont issus majoritairement des ménages et assimilés** :

- les ordures ménagères résiduelles : 40% des déchets totaux produits en Guadeloupe, dont 96% collectés dans les DMA ;
- les encombrants : 18% du gisement total de déchets, dont 85% collectés dans les DMA ;
- les déchets verts : 14% du gisement total, dont 83% collectés dans les DMA ;

Soit plus de 70 % des tonnages totaux de déchets en Guadeloupe représentés dans ces 3 flux, tous issus à plus de 80 % des DMA.

Graphique 32. Répartition des tonnages par type de producteurs et type de déchets



4.3 La géographie du traitement

En Guadeloupe, certains déchets suivent plusieurs cheminements avant d'arriver à leurs destinations finales.

En effet, selon le type de déchets, celui-ci pourra connaître une ou plusieurs étapes avant leurs destinations finales.

Une partie des déchets collectés sont directement traités dans une installation de traitement. Cependant, certains déchets (comme les papiers et emballages) peuvent connaître différentes étapes dans des installations différentes : on parle alors de premier exutoire et de destination finale.

Exemple du cheminement des papiers et emballages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire :

- les tonnages collectés sont déchargés et triés au centre de tri ECODEC : c'est le premier exutoire ;
- il ressort du centre de tri :
 - Des matériaux triés qui seront livrés à différents repreneurs pour recyclage,
 - Des refus de tri qui vont être traités sur une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Ainsi, pour cette deuxième étape du process de traitement, on parle de destination finale.

4.3.1 PRÉ-TRAITEMENT

Plus de 90% des déchets collectés sur l'archipel sont traités ou pré-traités en Guadeloupe.

L'enfouissement est le principal traitement exercé en Guadeloupe. Les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déblais et gravats sont dirigés directement vers les ISDND du territoire représentant 61 % des tonnages traités en Guadeloupe.

Les biodéchets (déchets verts principalement) sont également valorisés intégralement en Guadeloupe.

Les autres déchets (matériaux recyclables, déchets dangereux principalement), subissent un pré-traitement en Guadeloupe avant d'être exportés vers leurs destinations finales.

Graphique 33. Répartition des tonnages traités (1^{er} exutoire)



Tableau 22. Traitement des déchets traités par localisation (pré-traitement)

	Total
Guadeloupe	304 956 t
France métropolitaine	12 445 t
Europe (hors France)	10 556 t
Asie	4 057 t

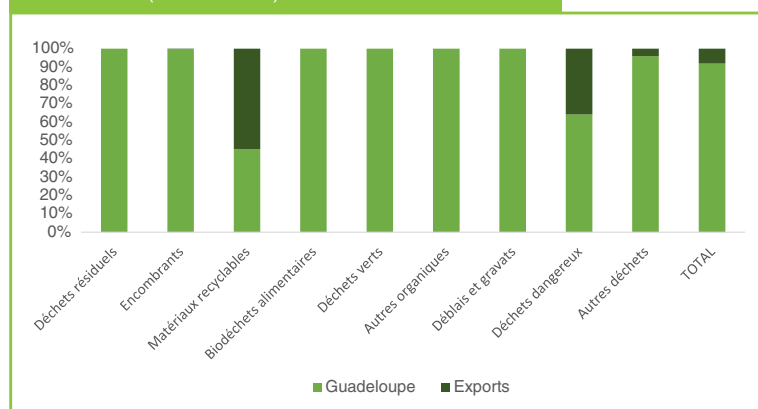


4.3.2 DESTINATION FINALE

En destination finale la proportion de déchets traités en Guadeloupe en 2022 descend à 85%, dont 64% des tonnages sont enfouis et 21% sont valorisés sur place (essentiellement des déchets verts et autres biodéchets).

Le reste est exporté vers la France (67% des exports) ou plus globalement en Europe (25%). Cela concerne les matériaux recyclables préalablement triés ou préparés (76% des tonnages exportés), et les déchets dangereux (18% des tonnages exportés) pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation en Guadeloupe ou dans la Caraïbe.

Graphique 34. Répartition des tonnages par destination de traitement (exutoire final)



Graphique 35. Répartition des tonnages exportés de Guadeloupe (exutoire final)

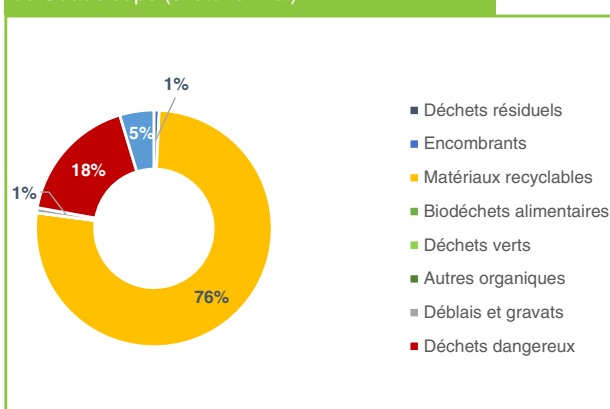
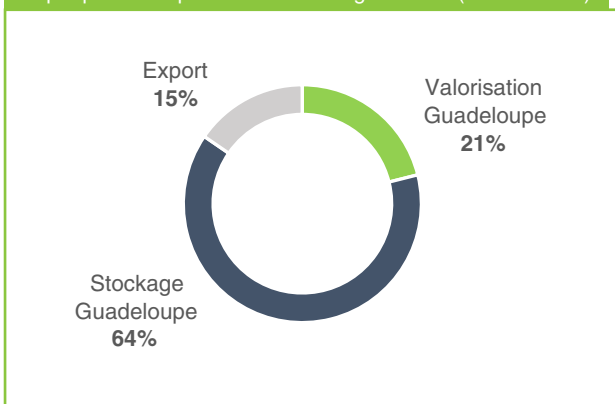


Tableau 23. Traitement des déchets par localisation (exutoire final)

Localisation	Total
Guadeloupe	276 693 t
France métropolitaine	33 539 t
Europe (hors France)	12 311 t
Asie	4 057 t

Graphique 36. Répartition des tonnages traités (exutoire final)



331 013 t de déchets traités en Guadeloupe

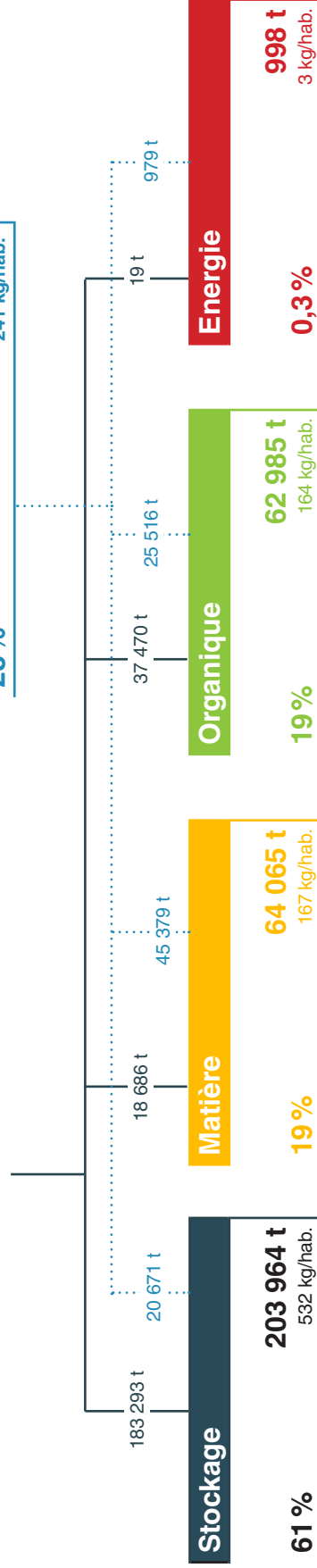
EN 2022

DMA	
OMR	128 395 t
Verre	3 652 t
PEHV	5 016 t
Déchets occasionnels	54 864 t
Déchèteries	47 542 t
Total	239 468 t
	624 kg/hab.

85 %

DAE Approchés	
Déchets résiduelles	5 922 t
Encombrants	8 635 t
Matériaux recyclables	18 120 t
Déchets verts	7 900 t
Biodéchets	86 t
Autres organiques	68 t
Déblais et gravats	10 169 t
Déchets dangereux	12 528 t
Autres déchets	29 119 t
Total	92 545 t
	241 kg/hab.

28 %



5 FILIÈRES REP EN GUADELOUPE

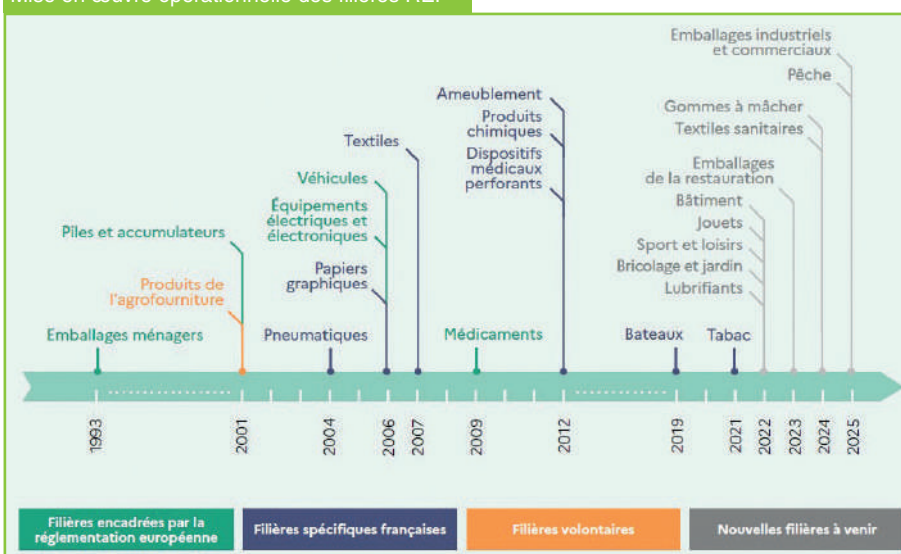
Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie (principe du « pollueur-payeur »)

Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Il versent alors à l'éco-organismes une éco-contribution. Mais ils ont aussi le choix de mettre en place des systèmes individuels.

À la création de ces filières, les déchets concernés étaient exclusivement les déchets ménagers et assimilés. Depuis 2012, ces dispositifs s'appliquent également à certains déchets professionnels.

Certaines filières sont imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs portables, équipements électriques électroniques, etc.), d'autres ont été créées à l'échelle nationale (textiles, ameublement, papiers graphiques, etc.).

Mise en œuvre opérationnelle des filières REP



La loi AGEC transforme en profondeur le système d'organisation des filières REP. Aujourd'hui, l'objectif du dispositif REP n'est plus seulement de traiter les déchets générés, mais également de les prévenir. L'article L. 541-10 du code de l'environnement a été modifié, imposant désormais aux filières REP d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant l'éco-conception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.

5.1 Démarche des plans DROM-COM imposés à toutes les filières REP

Les filières REP doivent être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire français, y compris les territoires d'outre-mer où le code de l'environnement s'applique (Guadeloupe, Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Leur montée en puissance dans ces territoires rencontre cependant des difficultés issues de contextes locaux nécessitant des réponses appropriées.

Ainsi, afin de stimuler les déploiements, les éco-organismes doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets spécifiques à l'outre-mer prévu au VII de l'article L. 541-10 et au R. 541-130 du code de l'environnement, qui doit s'appuyer sur les parties prenantes locales afin d'établir un état des lieux des besoins et prioriser les actions. Ce plan doit être élaboré dans un délai de 6 mois à compter de la date d'agrément et être transmis pour accord aux autorités administratives.

Dans les 3 ans qui suivent la mise en œuvre du plan, l'éco-organisme doit élaborer un bilan de sa mise en œuvre et évaluer les progrès en matière de collecte et de traitement dans chacun des territoires concernés.

Si la performance reste inférieure à celle atteinte, en moyenne, sur le territoire métropolitain, il doit réviser les mesures du plan dans les conditions prévues au II de l'article L. 541-9-6 (obligation de mise en place d'un montant financier alloué à la réalisation des engagements proposés par exemple), après consultation de son comité des parties prenantes et des collectivités qui sont compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets.

S'il justifie que les performances de collecte et de traitement des déchets issus des produits relevant de son agrément sont au moins égales à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain, alors il peut déroger à l'article R541-130.

5.2 L'implantation des filières REP en Guadeloupe

Tableau 23. Chiffres clés des filières REP en 2022

Filières REP	Eco-organisme	Tonnages collectés	Ratios de collecte
Emballages ménagers	CITEO	5 016 t	13 kg/hab.
Ameublement professionnels	VALDELIA	279 t	0,7 kg/hab.
Ameublement ménagers	ECO-MOBILIER	1 569 t	4,1 kg/hab.
DEEE ménagers	ECOLOGIC et ECOSYSTEME	5 642 t	14,7 kg/hab.
DEEE professionnels	ECOLOGIG et ECOSYSTEME	813 t	2,1 kg/hab.
Médicament	CYCLAMED	31 t	0,1 kg/hab.
Piles et accumulateurs	COREPILE	41 t	0,1 kg/hab.
Tubes et lampes	RECYLUM	8 t	0,1 kg/hab.
DDS	ECO-DDS	116 t	0,2 kg/hab.
Panneau photovoltaïques	SOREN	19 t	0,1 kg/hab.
Perforants	DASTRI	8 t	0,1 kg/hab.
Pneumatique	TDA	4 081 t	11 kg/hab.
VHU	TDA	1 337 t	4 kg/hab.
TLC	REFASHION	202 t	0,5 kg/hab.
Total		19 162 t	50 kg/hab.



6 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE en Guadeloupe

Le concept d'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production de déchets.

■ Karu Exchange : La plateforme du réemploi de la Guadeloupe

Inaugurée en septembre 2021, la plateforme dématérialisée Karu Exchange est une plateforme gratuite qui a pour vocation de devenir le réflexe des professionnels lorsqu'il s'agit de se débarrasser de ressources.

En effet, cet outil a été élaboré afin de permettre l'allongement de durée de vie des équipements, matériaux, mobiliers, et autres, en permettant leur mise à disposition à d'autres professionnels.

Les chiffres des déchets produits par les entreprises et administrations montrent que ces déchets représentent une part significative dans le tonnage annuel des déchets de la Guadeloupe et que leur valorisation est plus que primordiale.

Souvent renvoyées en Hexagone et importées depuis l'Hexagone, la démarche EIT à travers la plateforme Karu Exchange veut promouvoir un usage en interne des ressources sur notre territoire pour limiter le transport de ces ressources et ainsi réduire l'empreinte carbone.

À cet effet, Karu Exchange a permis de réemployer en 2023 presque 4 tonnes de ressources. Mobilier (bureau, tapis), matériel électronique (ordinateur, clavier), équipements sanitaires (lavabo, évier, baignoires), matériaux de chantier et autres (palettes, ferrailles, fenêtres, etc.), autant de ressources qui ont évités de finir en déchèterie.

De même, à date, 109 structures sont inscrites et sont déterminées à rendre leurs actions plus vertueuses afin de tendre vers une économie plus responsable, plus circulaire.

Pour contribuer à cet effort, il faut s'inscrire sur le site : <https://karuexchange.synergile.fr/> et disposer d'un numéro SIRET.



■ Esprit recup'



Créée en 2020 et se situant sur la route de la Riviera à Gosier, la société Esprit Récup (anciennement Esprit Palettes) est spécialisée dans la collecte et la valorisation de tous types de bois : palettes (Europe et bois rouge), deck, poutre, charpente, planche, etc.

Pour ce faire, Esprit Récup' collecte auprès des particuliers et des entreprises (pour un montant tarifaire basé sur le coût du déplacement -essence-) les ressources qui doivent être non-souillées et principalement sur un périmètre Gosier – Jarry. Les ressources de bois sont ensuite ramenées au local pour être valorisées.

En effet, via ses actions de réemploi et d'upcycling, Esprit Récup' donne une seconde vie aux déchets de palettes via plusieurs biais de valorisation :

- création de mobilier / aménagement d'intérieur : table basse, cuisine, luminaire, tableaux, bureau, etc., éléments de décor et de détails, ex : dessous de verre à l'effigie des entreprises ;
- création de mobilier de jardin ;
- démontage de palettes et vente des planches à l'unité ;
- rénovation de bois, ex : rénovation tabouret ;
- location de mobilier pour de l'événementiel.

Au total, ce sont près de 2 tonnes de bois que récupèrent et valorisent Esprit Récup' chaque année (*À noter que chaque création est unique, est faite au cas par cas et sur-mesure et demande).



7 RÉSUMÉ DES INDICATEURS PRPGD EN GUADELOUPE

Indicateurs du PRPGD	2018	2019	2020	2021	2022	Objectifs PR-PGD en 2026	Taux d'écart par rapport à l'objectif du PRPGD en 2026
Population INSEE	349 110 hab.	390 253 hab.	387 629 hab.	384 239 hab.	383 559 hab.	381 799 hab.	
Performances							
Quantités annuelles de DMA collectés	251 072 t 637 kg/hab.	251 567 t 645 kg/hab.	213 102 t 550 kg/hab.	222 268 t 578 kg/hab.	239 468 t 624 kg/hab.	204 933 t 559 kg/hab.	16,9%
Quantité des déchets enfouis	-	-	-	190 817 t 497 kg/hab.	223 968 t 584 kg/hab.	31 000 t	622,5%
Quantités de déchets non dangereux non inertes enfouies	-	-	-	-	-	31 000 t	-
Nombre d'habitants soumis à une tarification incitative	0%	0%	0%	0%	0%	38% de couverture	100%
Quantités annuelles d'emballages collectés (hors verre)	3 367 t 8,5 kg/hab.	3 322 t 8,5 kg/hab.	4 111 t 10,6 kg/hab.	5 243 t 13,6 kg/hab.	5 016 t 13,1 kg/hab.	9 349 t 23 kg/hab.	- 46,4%
Taux de refus des emballages (hors verre)					42%	20%	110%
Quantités annuelles d'emballages verre collectés	2 775 t	2 556 t 7 kg/hab.	2 625 t 7 kg/hab.	3 252 t 8 kg/hab.	6 652 t 10 kg/hab.	7 636 t 20 kg/hab.	- 12,9%
Quantités annuelles de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchèteries	51 595 t	50 542 t	34 556 t	38 112 t	37 402 t	75 508 t	- 50,47%
Quantités annuelles d'encombrants collectés en porte-à-porte et en déchèteries	46 118 t	46 191 t	40 568 t	40 586 t	49 333 t	23 396 t	110,9%
Quantités annuelles de DEA collectés en porte-à-porte et en déchèteries	-	-	306 t	558 t	1 388 t	-	-
Quantités annuelles de déchets dangereux collectés en déchèteries (hors DEEE)	347 t	95 t	72 t	105 t	125 t	1 155 t	- 89,2%
Quantités annuelles de déchets inertes collectés en déchèteries publiques, et via des opérations collectives			456 t	751 t	644 t	-	-
Quantités annuelles de DEEE des ménages collectés	3 298 t	3 646 t	2 799 t	2 711 t	4 159 t	5 967 t	- 30,3%

Indicateurs du PRPGD	t2018	2019	2020	2021	2022		Tendance
Réalisations							
Nombre de composteurs distribués par an (composteurs individuels)	802	1 210	929	1 462	839	-	-
Nombre de déchèteries publiques construites sur l'année	0	0	2	0	2	-	-
Nombre de déchèteries publiques en place	11	11	13	13	15	26 déchèteries	- 40 %
Nombre de village régional de l'économie circulaire réalisés	1	-	-	-	1	Réaliser un village EC tous les 2 ans	-



RÉPERTOIRE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition de la population et des communes par EPCI	9
Tableau 2. Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelle	12
Tableau 3. Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelle	12
Tableau 4. Organisation de la collecte de papiers graphiques et emballages (hors verre)	15
Tableau 5. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire PEHV en 2022	16
Tableau 6. Organisation de la collecte du verre	21
Tableau 7. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire pour le verre	21
Tableau 8. Organisation de la collecte des déchets occasionnels	23
Tableau 9. Nombre de déchèterie et point de regroupement par EPCI (hors déchèterie professionnelle)	24
Tableau 10. Tonnages des déchets collectés en déchèterie	25
Tableau 11. Bilan des déchets occasionnels	26
Tableau 12. Bilan des DMA et objectifs du PRPGD	28
Tableau 13. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par flux	28
Tableau 14. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte	29
Tableau 15. Valorisation des DMA par type de déchets et par installation en 2022	30
Tableau 16. Tonnages des DAE approché en 2022	33
Tableau 17. Tonnages réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2022	33
Tableau 18. Approche des DAE par traitement en 2022	34
Tableau 19. Traitement des déchets traités par localisation (pré-traitement)	37
Tableau 20. Traitement des déchets traités par localisation (exutoire final)	38
Tableau 21. Chiffres clés des filières REP en 2022	40
Tableau 22. Résumé des indicateurs PRPGD	41

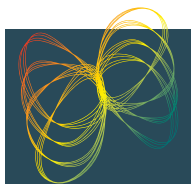
RÉPERTOIRE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Bilan des OMR produits depuis 2019 en Guadeloupe et objectif du PRPGD en 2026	14
Graphique 2. Évolution des ratios d'OMR collectés par EPCI (kg/hab./an)	15
Graphique 3. Répartition des tonnages d'OMR issus des EPCI par installation de traitement	15
Graphique 4. Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire entre 2016 et 2022	16
Graphique 5. Bilan des PEHV collectés depuis 2019 en Guadeloupe et objectif du PRPGD en 2026	18
Graphique 6. Évolution des ratios de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an)	18
Graphique 7. Composition EMR (résultat MODECOM Guadeloupe - 2022)	19
Graphique 8. Taux de refus et performance de collecte par EPCI en 2022	19
Graphique 9. Composition moyenne des refus de tri	20
Graphique 10. Composition moyenne des refus de tri par EPCI	20
Graphique 11. Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire de verre entre 2016 et 2022	21
Graphique 11. Bilan du verre collectés depuis 2019 en Guadeloupe et objectif du PRPGD en 2026	22
Graphique 12. Évolution des ratios de verre collectés par EPCI (kg/hab./an)	22
Graphique 14. Évolution des tonnages de déchets occasionnels collectés séparément	23
Graphique 15. Évolution du parc de déchèterie publiques en Guadeloupe	24
Graphique 16. Tonnage de déchets collectés en déchèteries publiques en Guadeloupe	26
Graphique 17. Répartition des tonnages collectés par déchèteries	26
Graphique 18. Évolution des tonnages collectés en déchèteries par EPCI	26
Graphique 19. Évolution des tonnages d'encombrants collectés	27
Graphique 20. Évolution des tonnages de déchets verts collectés	27
Graphique 21. Évolution des tonnages de déchets métalliques collectés	27
Graphique 22. Évolution des tonnages de DEEE collectés	27
Graphique 23. Tonnages de déchets ménagers et assimilés par flux en 2022	28
Graphique 24. Tonnages de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte en 2022	29
Graphique 25. Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2022	29
Graphique 26. Tonnages de DMA par mode de valorisation en 2022	30
Graphique 27. Répartition des DMA traité par installation de traitement en 2022	30
Graphique 28. Répartition des quantités de DAE approchés	33
Graphique 29. Tonnages réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2022	33
Graphique 30. Valorisation des DAE en 2022	34
Graphique 31. Tonnages entrants en installations de traitement en 2022	36
Graphique 32. Répartition des tonnages par type de producteurs et type de déchets	36
Graphique 33. Répartition des tonnages traités (1 ^{er} exutoire)	37
Graphique 34. Répartition des tonnages par destination de traitement (exutoire final).....	38
Graphique 35. Répartition des tonnages exportés en Guadeloupe (exutoire final).....	38
Graphique 36. Répartition des tonnages traités (exutoire final)	38

RÉPERTOIRE DES CARTES

Carte 1. Répartition des EPCI en Guadeloupe	9
Carte 2. Organisation de la collecte des EMR par commune (PAP et AV)	16
Carte 3. Organisation du traitement des PEHV	17
Carte 4. Ratio EMR	19
Carte 5. Organisation du traitement du verre	21
Carte 6. Ratio verre	22
Carte 7. Localisation des déchèteries	25
Carte 8. Localisation des principales installations de traitement en Guadeloupe	34





SYNERGILES
Pôle d'innovation de la Guadeloupe



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

■ Ressources documentaires

L'ensemble des travaux de l'observatoire sont téléchargeables sur www.synergile.fr



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS
ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE

Synergiles

Immeuble France-Antilles
ZAC de Moudong
97122 Baie-Mahault
Guadeloupe

www.synergile.fr

Rédaction : Krista VIRGINIE (Synergiles), Mathilde DEROUET (AjBD) avec l'appui du Comité de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (Région Guadeloupe, ADEME DEAL, AFD et Synergiles)

Mise en page : Synergiles

Cartes : Alexandre SCARONNE (DEAL)

Crédit photos : Synergiles